IOM International Organization for Migration
OIM Organisation Internationale pour les Migrations
OIM Organización Internacional para las Migraciones

MICEM/3/2012

COUNCIL CONSEIL CONSEJO

RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL
A LA CENT UNIEME SESSION DU CONSEIL

Faits marquants, achoppements et jalons

M. William Lacy Swing

27-30 novembre 2012

Genève

RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL A LA CENT UNIEME SESSION DU CONSEIL

Faits marquants, achoppements et jalons

I. INTRODUCTION

1. Mon mandat actuel s'achevant en 2013, il m'apparaît indispensable de vous rendre compte des faits marquants des quatre années passées à la tête de notre Organisation, sans oublier les faits nouveaux survenus cette année, des difficultés persistantes auxquelles les Etats Membres et l'Administration demeurent confrontés, ainsi que de notre vision de la voie à suivre ces cinq prochaines années, couvrant la période 2013-2018.

Contexte : Une époque de mobilité humaine sans précédent

2. Nous vivons à une époque de mobilité humaine sans précédent. Jamais, à aucune autre époque de l'histoire, la circulation des personnes n'a été aussi importante. Surtout, la dynamique de cette mobilité humaine non seulement est plus complexe, mais elle évolue très rapidement. Ce phénomène est à la mesure de l'accroissement de la population mondiale, conjugué aux progrès technologiques et autres tendances nouvelles.

3. Le 21e siècle est le premier siècle au cours duquel la population mondiale a quadruplé – un phénomène qui, nous dit-on, ne devrait plus se reproduire. En 2011, la planète comptait 7 milliards de personnes, dont 2 milliards nées depuis 1990. Cet accroissement sans précédent devrait normalement se poursuivre pendant quelques décennies encore pour atteindre 9 milliards vers 2050, après quoi, la capacité maximale ayant été atteinte, cette tendance commencera à s'inverser. D'autres évolutions démographiques se produiront et, déjà, se produisent simultanément :

a) Un vieillissement global de la population, notamment dans les pays industrialisés ;

b) Une explosion de la jeunesse à l'échelle mondiale, et plus particulièrement dans les pays en développement, associée à des perspectives d'emploi médiocres ;

c) Une urbanisation inexorable – en 2010, pour la première fois dans l'histoire, le nombre de personnes vivant dans les villes était supérieur à celles vivant dans les zones rurales et, dans quelques dizaines d'années, près des trois quarts de la population mondiale seront concentrés dans les zones urbaines.

4. Outre la démographie, un certain nombre d'autres facteurs déterminent cette mobilité humaine massive, à savoir, entre autres : les demandes du marché du travail ; un creusement des disparités économiques et sociales Nord-Sud ; la révolution numérique ; une réduction des distances provoquée par les technologies et les voyages par avion bon marché ; le désir immémorial de concrétiser ses rêves ou la décision de migrer par nécessité, ce qui relève de la stratégie de réduction de la pauvreté la plus ancienne de l'humanité ; ou encore les catastrophes d'origine naturelle ou humaine et celles, à évolution lente, provoquées par le changement climatique qui, pour leur part, semblent s'inscrire dans une tendance à plus long terme.

5. Dans ce nouveau monde de 7 milliards d'individus, une personne sur sept a, d'une manière ou d'une autre, le statut de migrant, étant entendu que ce terme désigne une vaste catégorie de personnes en quête d'une vie meilleure, à savoir : les immigrants, les travailleurs permanents et temporaires, les étudiants, les migrants circulaires, les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, les apatrides, etc. Leur influence potentielle et réelle est considérable : si les plus de 200 millions de migrants internationaux devaient constituer un pays, celui-ci arriverait au cinquième rang des Etats les plus peuplés du monde. Les fonds que les migrants rapatrient chaque année représentent en moyenne plus de 400 milliards de dollars E.-U..

6. Sous l'effet de ces forces irrésistibles de la mobilité, et notamment de la pénurie d'emplois et du chômage massif des jeunes dans le monde, les mouvements de population massifs se poursuivront et demeureront une tendance de fond tout au long de ce siècle. La vigueur et la ténacité de ces forces sont telles que la nature et la composition même de l'« Etat-nation » traditionnel, né au 19e siècle, évoluent sous nos yeux. Il est probable que toujours davantage de personnes frappent à notre porte qui, sans nécessairement avoir une apparence ou un mode d'expression qui nous sont familiers, partagent des valeurs fondamentales et ont d'importantes contributions à apporter.

7. Pourtant, au lieu de préparer leurs concitoyens à ces mutations par des programmes de sensibilisation et d'information du public, de nombreux gouvernements adoptent une attitude qui fait le lit des sentiments hostiles aux migrants, perpétue les préjugés et les mythes pernicieux au sujet des migrants, pousse de plus en plus de candidats à la migration dans les mains de passeurs et de trafiquants et, souvent, met en danger la vie même de migrants réguliers tout en masquant la contribution historiquement positive des migrants à la société et à l'économie.

8. Après avoir dépeint le contexte sur le fond duquel s'inscrivent les délibérations de ce Conseil, je vous propose d'examiner ensemble les incidences de tous ces éléments sur ce que nous avons pu accomplir ensemble ces quatre dernières années, sur les tâches et les difficultés persistantes, et sur les objectifs que nous nous sommes fixés pour les cinq prochaines années.

II. FAITS MARQUANTS (2008-2012)

Priorités de l'Administration : Adhésion pleine et entière, partenariats et professionnalisme

9. Ces quatre dernières années, l'OIM s'était donné trois priorités de gestion (adhésion pleine et entière, partenariats et professionnalisme), qui étaient au cœur de ma campagne et ont systématiquement orienté nos réformes, comme nous le verrons plus loin.

Adhésion pleine et entière

10. Les efforts déployés pour restaurer et consolider l'adhésion pleine et entière des Etats Membres de l'Organisation ont revêtu diverses formes :

a) Une série d'après-midis d'information sur divers aspects du mandat de l'OIM et, plus généralement, une multiplication des occasions permettant à l'Administration et aux Etats Membres de dialoguer et de débattre sur des questions de migration ;

b) Des réunions régulières avec des groupes régionaux/géographiques. A cet égard, l'Administration invitera chaque groupe régional à un échange de vues spécial sur le rôle et la position de l'OIM concernant le deuxième Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement qui se tiendra en septembre 2013;

c) Des réunions régulières du Bureau du Conseil ;

d) Un renforcement des mesures de contrôle interne, comme, récemment, la création du Comité consultatif pour les questions d'audit, pour garantir une communication et une transparence pleines et entières ;

e) Des consultations et des relations approfondies et régulières engagées par des hauts responsables avec les Etats Membres à tous les niveaux, sous la forme de visites multiples dans les capitales et de réunions avec les missions diplomatiques à Genève ;

f) Une augmentation du nombre d'Etats Membres, de 125 à près de 150 ces quatre dernières années. Notre campagne d'adhésion se poursuit, afin de permettre aux migrants de se faire mieux entendre et d'ancrer davantage la migration dans les programmes d'action à l'échelle nationale, régionale et mondiale.

Partenariats

11. Ces quatre dernières années, l'OIM a conclu un certain nombre d'accords de coopération et de mémorandums d'accord avec des organismes des Nations Unies (par exemple, l'ONUSIDA ou le PNUD) et d'autres organisations internationales, et a conféré le statut d'observateur à un vaste éventail d'organisations, d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'institutions de recherche.

12. Soucieux de suivre l'injonction que vous avez lancée en 2007 pour que l'OIM renforce le statu quo avec les Nations Unies, nous avons, de diverses manières, approfondi et consolidé nos liens avec les Nations Unies ces quatre dernières années, notamment par les mesures suivantes :

a) Les bureaux de pays et les bureaux régionaux de l'OIM font partie de quasiment toutes les équipes de pays des Nations Unies dans le monde, et sont membres des huit missions de l'initiative « Unité d'action des Nations Unies ».

b) L'OIM a signé des accords de coopération ou des mémorandums d'accord avec presque tous les grands organismes des Nations Unies. Ces quatre dernières années, elle a aussi conclu des accords-cadres et des partenariats stratégiques avec un certain nombre de partenaires clés, et a officialisé les consultations annuelles de l'équipe de direction avec un certain nombre d'entre eux, dont le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), la Commission européenne et, bientôt, l'Organisation internationale du Travail (OIT). Nous sommes impatients de resserrer notre collaboration avec l'OIT, mandatée par sa Constitution d'assurer « la défense des intérêts des travailleurs occupés à l'étranger ».

c) Aujourd'hui, l'OIM reçoit des fonds de la quasi-totalité des fonds d'affectation spéciale multidonateurs des Nations Unies. En 2011, par exemple, 10 % des crédits du Fonds central pour les interventions d'urgence ont été alloués à l'OIM. A l'occasion du dixième anniversaire du Fonds, j'ai été invité à prononcer un discours introductif. Par ailleurs, le Fonds pour la consolidation de la paix est une source de financement

importante pour l'OIM. L'Organisation est présente dans tous les pays dans lesquels se trouve une mission de maintien ou de consolidation de la paix dirigée par le Département des opérations de maintien de la paix ou le Département des affaires politiques.

d) L'OIM participe activement au Comité permanent interorganisations (IASC). Etant donné qu'elle ne possède pas les ressources nécessaires pour participer à tous les organes du Comité permanent, elle est stratégiquement présente dans les domaines du IASC qui soutiennent ses compétences spécialisées sur le terrain. Par exemple :

   i) Participation au Groupe directeur du cycle de programmation (Programme Cycle Steering Group) ;

   ii) Participation active à l'initiative du IASC relative à la responsabilisation vis-à-vis des populations touchées. Cette initiative se trouve au cœur du mandat du groupe sectoriel de la coordination et de la gestion des camps, et intéresse tout particulièrement les acteurs intervenant dans ce domaine en raison de leur proximité avec les personnes déplacées et de leurs relations fréquentes avec elles ;

   iii) Création d'une Equipe spéciale de prévention de l'exploitation et des violences sexuelles. A cet égard, les représentants principaux du Comité permanent interorganisations m'ont demandé, à leur réunion de décembre 2011, de me faire le défenseur de la prévention de l'exploitation et des violences sexuelles et de piloter une initiative interinstitutions visant à coordonner l'action de tous les organismes des Nations Unies en la matière. L'objectif visé est que chaque chef de secrétariat désigne un coordonnateur principal responsable de la prévention de l'exploitation et des violences sexuelles et élabore un plan de travail en matière de lutte contre l'exploitation et les violences sexuelles propre à son organisation. A cette fin, il a fallu organiser une série de réunions interinstitutions, y compris des visioconférences, et rendre compte au IASC, une première fois en avril dernier et à nouveau le mois prochain. J'ai accepté de continuer à tenir ce rôle jusqu'en 2014, date à laquelle une évaluation des progrès accomplis sera effectuée.

e) L'OIM est l'organisation chef de file pour la coordination et la gestion des camps lors de catastrophes naturelles. Elle est également l'organisation chef de file du groupe des abris d'urgence dans une demi-douzaine de pays, dont Haïti et le Pakistan.

f) Partenariat OIM-HCR en Libye : Le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et moi-même avons associé nos deux organisations pour évacuer près de 250 000 travailleurs migrants en détresse et les rapatrier dans quelque 54 pays pour un coût de 125 millions de dollars E.-U.. Notre coopération se poursuit dans le contexte de la crise qui secoue actuellement la République arabe syrienne.

g) Lors de la retraite/consultation annuelle des hauts responsables de l'OIM et du HCR, il a été décidé, avec l'OIT et le Comité international de la Croix-Rouge, de suivre les mêmes pratiques. En signant un partenariat stratégique avec l'Union européenne (UE), nous nous sommes engagés à mener des consultations annuelles de haut niveau également avec l'UE.

h) Le Comité de haut niveau sur les programmes du Conseil des chefs de secrétariat a nommé l'OIM coprésidente, avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), d'un groupe de travail chargé de rédiger un document énonçant des conclusions et des recommandations qui doit être soumis au Conseil en janvier pour qu'il serve de base à la communication du Secrétaire général au deuxième Dialogue de

haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développpement en septembre 2013. Par ailleurs, l'OIM présidera le Groupe mondial sur la migration (GMG) au second semestre de 2013, c'est-à-dire pendant la période où se tiendra le Dialogue de haut niveau.

i) Depuis 2008, l'OIM est associée à la réduction des risques de catastrophe au niveau mondial et dans le cadre de l'équipe spéciale interorganisations pour la prévention des catastrophes relevant de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, ainsi qu'au titre de sa participation au Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe. Au sein de ces deux enceintes, l'expertise de l'Organisation concernant les liens entre la réduction des risques de catastrophe et la mobilité humaine est reconnue. De fait, s'appuyant sur les compétences acquises grâce à son expérience sur le terrain dans de nombreux contextes de redressement au lendemain d'une catastrophe, l'OIM fournit un appui en matière de réduction des risques de catastrophe à des autorités nationales et des communautés locales. Cette action non seulement est conforme au mandat de l'OIM, mais elle contribue aussi à la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo et à l'Agenda transformateur du IASC dans lequel la priorité est donnée aux mesures de préparation.

13. Au cours des quatre dernières années, les partenariats ci-après ont été noués ou consolidés :

a) Les hauts responsables de l'OIM se sont efforcés de faire en sorte que l'Organisation puisse faire entendre sa voix dans chaque dialogue et dispose d'un siège à toutes les tables où sont discutées des questions de migration, à savoir : l'Assemblée générale des Nations Unies, le Comité permanent interorganisations, le Sommet de l'Union africaine, le Sommet des Amériques, les sommets des chefs d'Etat et les réunions ministérielles de l'Organisation de la coopération islamique, la Communauté d'Etats indépendants, le Forum économique mondial, l'Alliance des civilisations, le Club de La Haye, le Club de Madrid, les sessions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et d'autres organismes régionaux et internationaux influents.

b) A l'heure actuelle, l'OIM soutient 10 processus consultatifs régionaux (PCR) sur 12. Après la réunion des Etats de l'Afrique centrale tenue à Brazzaville, au Congo, en 2012, la formation d'un PCR pour les pays de cette région est en bonne voie. Les Caraïbes non plus ne disposent pas encore d'un groupement régional sur la migration, mais des discussions sont engagées avec divers Etats de la région pour déterminer comment l'OIM pourrait les aider à constituer un PCR pour les Caraïbes. Bien que de nature et de portée différentes, notre assistance aux PCR revêt généralement la forme d'un secrétariat informel et discret qui veille à préserver la dynamique et la continuité entre les réunions et les présidences tournantes. L'OIM continue d'appuyer l'organisation d'une réunion mondiale de PCR tous les deux ans, conformément à l'aval donné par les Etats à cette proposition à la deuxième réunion mondiale de PCR tenue à Bangkok (Thaïlande) en 2009. Le Gouvernement du Pérou a proposé d'organiser la prochaine réunion mondiale de PCR à Lima en 2013.

c) L'OIM a consolidé ses partenariats avec des organisations de la société civile, avec lesquelles elle collabore sur un large éventail de projets, en intensifiant les consultations dans les bureaux de pays, les bureaux régionaux et au Siège. Par exemple, 27 partenaires majeurs ont participé aux consultations avec les organisations de la

société civile menées à Genève en 2012. En outre, l'OIM veille tout particulièrement à associer ces organisations à des dialogues stratégiques tels que le Dialogue international sur la migration (IDM). J'ai été invité à présenter l'« Espace commun » au Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD) qui s'est récemment tenu à Port-Louis (Maurice), ce qui donne une idée des partenariats étroits que l'OIM a noués avec des organisations de la société civile.

d) L'OIM a également consolidé ses partenariats avec les médias et les institutions qui reconnaissent le rôle central que tient l'OIM sur la scène migratoire. Tandis que la révolution numérique continue de transformer le paysage des médias, les relations avec ceux-ci évoluent elles aussi, nécessitant non seulement des investissements dans de nouvelles technologies performantes, mais aussi un nouveau mode de réflexion. Pour renforcer les capacités de l'OIM dans le domaine des médias et de la communication et pour que l'Organisation demeure au courant des évolutions de pointe, des partenariats ont été instaurés en 2012 avec le Groupe de la communication des Nations Unies – à l'échelle mondiale – et avec le réseau d'organismes humanitaires Communiquer avec les communautés sinistrées (Communicating with Disaster Affected Communities).

e) L'OIM continue d'encourager l'établissement de partenariats solides avec le secteur privé. Les partenariats noués avec les compagnies aériennes sont les plus anciens et constituent la base des accords de longue date de l'OIM qui proposent des tarifs réduits aux fins d'activités menées dans l'intérêt des réfugiés et d'autres migrants. Les accords conclus avec les compagnies aériennes ne sont toutefois qu'un exemple des nombreux partenariats établis avec le secteur privé. Récemment, l'OIM a conclu son plus important partenariat avec le secteur privé à ce jour, un accord septennal passé avec une société pour mettre en place, pour le Gouvernement du Canada, des centres d'assistance en matière de visa dans huit régions sur neuf dans le monde. En outre, elle a signé un partenariat avec la Fondation Kühne pour recenser les domaines d'amélioration dans la gestion de la chaîne logistique. Pour approfondir et élargir ces relations au profit des migrants et des Etats Membres, ainsi que pour répondre à l'intérêt exprimé par ces derniers pour un financement par le secteur privé, l'OIM a étudié les possibilités de revenus susceptibles d'être tirés du secteur privé. Le rapport correspondant sera communiqué au Groupe de travail sur la réforme budgétaire et mis à la disposition de tous les Etats Membres qui en feront la demande. Il faudra encore du temps, à tous les niveaux de personnel, pour développer les relations avec le secteur privé. J'ai moi-même consacré du temps à cette question, et je suis déterminé à consacrer plus de temps, à Davos, à la mobilisation des milieux d'affaires et des fondations tout en délivrant les messages habituels sur la migration.

Professionnalisme : Réforme des ressources humaines, obligation redditionnelle et travail en équipe

Réforme des ressources humaines

14. Parallèlement à la réforme structurelle, l'OIM s'est lancée dans d'importantes réformes des ressources humaines qui, toutes, visaient à mettre en œuvre cette priorité majeure de mon Administration. Elles se sont traduites, entre autres, par les mesures suivantes :

a) Mise en œuvre de la politique de rotation du personnel, longtemps en veilleuse. Cet exercice, qui se trouve dans sa quatrième année, doit améliorer l'échange de personnel,

d'expériences, de compétences, de savoir-faire dans le domaine de la migration et de points de vue sur la migration entre le Siège et le terrain ;

b) Lancement de la stratégie de ressources humaines (2012-2015) ;

c) Introduction du nouveau Système d'évaluation du personnel, largement accepté et mis en œuvre par plus de 80 % du personnel du Siège et des structures hors Siège dès sa première année ;

d) Renforcement de la formation du personnel à différents niveaux ; des mesures sont actuellement prises pour satisfaire à l'engagement que j'avais pris de reconvoquer le Comité consultatif sur les questions de formation, pour veiller à ce que des possibilités de formation soient offertes de manière juste et équitable ;

e) Révision du Statut du personnel et du Règlement financier, adoptés par le Conseil, pour que leurs dispositions soient conformes aux pratiques exemplaires et tournées vers l'avenir en matière de gestion humaine et financière ;

f) Doublement de la participation du personnel à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, passant de 1 600 à 3 200 au cours des quatre dernières années, et accroissement considérable du nombre de membres du personnel bénéficiant du système d'assurance maladie de l'OIM.

Obligation redditionnelle

15. La reddition des comptes est un aspect fondamental du professionnalisme. A cet égard, je me suis engagé à réaliser trois grands objectifs : une obligation redditionnelle plus grande ; davantage de transparence ; et un renforcement des contrôles internes. A la session du Conseil de l'année dernière, qui marquait le soixantième anniversaire de notre Organisation, j'ai présenté aux Etats Membres un rapport d'activité sur les progrès accomplis pour définir de nouvelles normes et de nouvelles politiques et créer des mécanismes pertinents. Les efforts se poursuivent pour promouvoir et pratiquer dans toute l'Organisation une tolérance zéro à l'égard des irrégularités, des gaspillages, des fraudes et des fautes de gestion. Aujourd'hui, je puis confirmer que des résultats concrets ont été obtenus, notamment dans les domaines suivants :

a) Un Comité consultatif pour les questions d'audit a été créé pour renforcer les contrôles internes. Aujourd'hui, dans sa deuxième année d'existence, il a présenté un rapport indépendant à la session du Comité permanent des programmes et des finances (CPPF), en octobre dernier, une pratique qui se poursuivra pour d'autres sessions.

b) Un rapport distinct et indépendant sera élaboré par le Bureau de l'Inspecteur général pour soumission aux organes directeurs, conformément à la recommandation du Vérificateur externe des comptes de l'OIM.

c) Par souci de transparence, et conformément à l'approche suivie par le Corps commun d'inspection des Nations Unies, considérée comme une pratique exemplaire, j'ai demandé au Bureau de l'Inspecteur général de présenter au CPPF des résumés annuels des audits internes. L'obligation redditionnelle et la transparence s'en trouveront accrues, et la fonction de supervision de l'audit renforcée.

d) Un nouvel inspecteur général prendra ses fonctions en janvier 2013. Dans cette perspective, je suis en train d'entreprendre un examen du rôle du Bureau de l'Inspecteur général, cette analyse n'ayant pas été effectuée lors de l'examen des départements du Siège, au début de mon mandat. Le principal objectif poursuivi est d'introduire à l'OIM

une approche plus globale de l'obligation redditionnelle et de la gestion des risques en confiant au Bureau de l'Inspecteur général un rôle plus solide dans le domaine du renforcement des responsabilités et des initiatives, parmi les différents acteurs à l'OIM, en matière de détection des fraudes, de gestion de l'éthique, de la conformité, des enquêtes, de la supervision, de l'évaluation et de la gestion de la performance des projets. Il va sans dire que la mise en œuvre de ces mesures dépendra en grande partie des moyens financiers disponibles.

e) La nomination d'un déontologue et la création d'un comité de coordination des questions de déontologie sont en cours et seront annoncées sous peu.

f) L'Administration en place a poursuivi et renforcé les grandes orientations suivies par ses prédécesseurs en veillant à ce qu'il n'y ait pas de déficit budgétaire ni de personnel excédentaire ou sans affectation, comme ce fut le cas au cours des 17 dernières années.

Travail en équipe

16. En septembre 2012, j'ai convoqué la première réunion mondiale des chefs de mission en près de 20 ans. La nécessité d'une telle réunion était manifeste, eu égard aux transformations qu'avait subi l'Organisation, qui était passée :

a) De 50 à 146 Etats Membres ;

b) D'un budget de 250 millions de dollars E.-U. en 1995 à 1,3 milliard de dollars E.-U. ;

c) De 150 à 450 représentations dans le monde ;

d) De moins de 2 000 membres du personnel à près de 9 000.

17. Organisée avec un petit budget, cette réunion de trois jours a stimulé l'esprit d'équipe, le professionnalisme et l'esprit de corps, de sorte que les chefs de mission sont repartis avec une détermination plus grande et le sentiment plus net d'œuvrer à des buts communs. Les résultats de cette réunion amélioreront considérablement l'efficacité de l'OIM pendant la période à venir.

18. Etant donné que cette rencontre mondiale a manifestement renforcé la conscience institutionnelle et le professionnalisme, l'Administration a commencé à réfléchir à une date pour une réunion mondiale de suivi, peut-être dans deux ou trois ans, et pas trop longtemps après le deuxième Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement, afin de pouvoir analyser ses conclusions et recommandations et les prendre en considération.

Trois réformes

19. Les trois priorités précitées (adhésion pleine et entière, partenariats et professionnalisme) ont orienté la décision, au début de mon mandat, de lancer trois réformes fondamentales, à savoir la réforme des ressources humaines (évoquée plus haut), la réforme budgétaire et la réforme structurelle. Ces réformes sont encore en chantier, même si, comme dans le domaine des ressources humaines, d'importants progrès ont été réalisés à tous égards. La réforme structurelle, par exemple, a été menée à bien dans une large mesure mais doit être régulièrement validée et formellement évaluée dans un ou deux ans.

Réforme des ressources humaines

20. Comme nous l'avons vu plus haut, nous avons besoin de consolider notre système de ressources humaines parallèlement à notre budget. Nous disposons d'une excellente stratégie de ressources humaines, qui avait été communiquée aux Etats Membres à la dernière session du CPPF. Cependant, pour pouvoir la mener à bien, il faut des fonds.

Réforme budgétaire et situation financière actuelle de l'Organisation

21. En dix ans, et plus particulièrement ces quatre dernières années, l'OIM s'est développée pour devenir une organisation internationale de taille remarquable et extrêmement utile, dont les opérations sont fortement axées sur le terrain et dont la présence dans le monde est en expansion – comme il convient à son statut de seule organisation internationale s'occupant exclusivement des problèmes urgents et des avantages de la migration.

22. Après trois exercices successifs au cours desquels son budget annuel dépassait le milliard de dollars E.-U., alors qu'il s'élevait à 800 millions de dollars E.-U. en 2008, et forte d'un effectif de près de 9 000 membres du personnel répartis entre 450 représentations dans le monde, l'OIM est aussi grande que de nombreux organismes des Nations Unies et plus grande que la plupart des ONG internationales. Parallèlement à cette croissance, elle est de plus en plus amenée à intervenir dans les régions du monde en proie à des troubles, comme en témoigne l'augmentation substantielle du volume de ses activités dans les situations d'urgence et d'après-conflit, menées à la demande des Etats Membres, dans certaines des régions les plus difficiles du globe (par exemple, la Somalie, l'Afghanistan ou l'Iraq).

23. Ces deux évolutions – à savoir une croissance rapide et des changements dans la nature de notre action, de plus en plus axée sur des projets humanitaires et d'urgence – ont eu des répercussions profondes sur la structure de l'Organisation et ses besoins budgétaires. Pour pouvoir agir à cette échelle et dans ces lieux difficiles, il est indispensable que l'Organisation soit dotée d'une structure de base plus grande et plus solide, ainsi que de réserves financières plus importantes que par le passé ou actuellement. De fait, un budget administratif de base statique est un budget qui diminue s'il est envisagé dans la perspective d'un accroissement de la demande de services fournis par l'OIM.

24. Une autre tendance concerne les exigences toujours plus grandes des donateurs en matière d'obligation redditionnelle, qui se traduisent par un accroissement considérable des prescriptions concernant la surveillance financière des projets, des audits, des évaluations et d'autres procédures, ce qui nécessite de nouvelles et d'importantes dotations en personnel et allocations de ressources. Toutes ces tendances ont contribué à la situation budgétaire actuelle, sollicitée à l'extrême. Pour aller de l'avant, il va falloir que l'OIM élabore des mesures et des outils permettant de faire face à ces tendances.

25. Le Groupe de travail sur la réforme budgétaire est l'un des outils qui nous aidera à négocier de meilleures conditions et de meilleurs accords avec vous, les Etats Membres, ainsi qu'avec la communauté de donateurs actuelle. D'autres possibilités devront être examinées, parmi lesquelles une augmentation du nombre d'Etats Membres, une diversification de la base de financement (secteur privé, fondations, etc.) et la fixation de priorités en matière de collecte de fonds sous toutes ses formes.

26. Le Groupe de travail sur la réforme budgétaire est parvenu cette année aux résultats suivants :

a) Adoption, à la cent neuvième session du Comité exécutif tenue en juillet 2012, de la nouvelle résolution budgétaire d'ensemble (résolution n° 134) qui, entre autres, règle la question de la définition de la structure de base, qui était en suspens ;

b) Révision du mécanisme de projection et de réserve de revenus de soutien opérationnel, qui crée une marge de manœuvre pour l'Administration en ramenant à 5 millions de dollars E.-U. (contre 10 millions de dollars E.-U.) le montant minimum obligatoire, de sorte que les montants supérieurs au seuil ainsi libérés peuvent être utilisés pour faire face aux besoins de la structure de base ;

c) Examen en cours de mesures additionnelles visant à aider l'Administration à remédier à la structure de base sollicitée à l'extrême et à faire face aux contraintes financières découlant de l'application de la croissance nominale zéro depuis quatre années consécutives.

27. Le Groupe de travail sur la réforme budgétaire est en place depuis plus de deux ans. Il y a lieu de féliciter ses présidents successifs pour leur rôle moteur, qui a permis de faire avancer cette importante initiative. Il est absolument indispensable que le Groupe de travail poursuive ses travaux et qu'il aide l'Organisation à régler son sous-financement structurel. Il a fait ses preuves, comme en témoignent les importantes améliorations budgétaires adoptées depuis sa création en 2010. Il constitue en outre une précieuse enceinte permettant de débattre de nouvelles idées dans un cadre informel, ainsi qu'un moyen de communication entre les Etats Membres et l'Administration sur des questions budgétaires difficiles et complexes.

Réforme structurelle

28. Aussitôt après mon entrée en fonction, je me suis efforcé de prendre le pouls de l'Organisation en menant de vastes consultations et en effectuant de nombreuses visites sur le terrain, sans oublier une demi-douzaine de conférences organisées avec les bureaux régionaux. S'appuyant sur mes constatations, j'ai fait exécuter une étude approfondie de la structure organique des bureaux extérieurs et du Siège. Sur la base des conclusions et des recommandations de l'Equipe chargée de la révision structurelle, j'ai entrepris une réforme structurelle majeure de l'Organisation consistant à consolider les structures hors Siège et à renforcer la cohérence au Siège.

29. Cette nouvelle structure a été mise en œuvre avec succès sous la direction de la Directrice générale adjointe, que j'ai chargée de cette tâche. Elle a été menée à bien dans les délais et dans la limite des ressources disponibles, c'est-à-dire sans coûts additionnels pour les Etats Membres. Les huit bureaux régionaux disposent de tout le personnel nécessaire et sont pleinement opérationnels. En ce qui concerne les bureaux de pays relevant des bureaux régionaux, des améliorations quantitatives et qualitatives sont constatées par rapport aux précédentes missions à fonctions régionales, qui ne disposaient pas des ressources nécessaires pour accomplir leurs tâches et qui, souvent, étaient en concurrence avec les bureaux de pays qui leur étaient rattachés. La réforme structurelle s'est traduite par des chaînes hiérarchiques plus claires et par un meilleur soutien aux bureaux de pays grâce au renforcement des capacités des bureaux régionaux pour les aider.

30. La réforme structurelle avait, et a toujours, pour but de faire en sorte que l'Organisation conserve sa pertinence et ait les capacités de relever les défis et de saisir les occasions en cette époque où la mobilité humaine n'a jamais été si grande et si complexe. Dans ce contexte, pour pouvoir relever les défis persistants et croissants que pose la migration dans la Corne de l'Afrique, j'ai proposé à la dernière session du CPPF de conférer au bureau de pays à Nairobi le statut de bureau régional, dont les fonctions seront financées dans la limite des ressources disponibles.

31. Dans la mesure des moyens disponibles, je m'engage à doter nos bureaux régionaux des ressources financières et humaines dont ils ont besoin pour soutenir les bureaux de pays qui leur sont rattachés. Je veillerai en outre à ce que la nouvelle structure soit régulièrement évaluée et validée, pour garantir le bon fonctionnement et l'efficience économique des structures hors Siège, notamment un appareil administratif aussi léger que possible et une « stratification » minime, étant entendu qu'une évaluation formelle devra être effectuée en 2014 au plus tard.

Rôle et responsabilités accrus à l'échelle mondiale

Opérations et situations d'urgence

32. Le portefeuille de programmes de l'OIM dans le domaine des interventions humanitaires, de la transition et du redressement d'après-crise, ainsi que des réinstallations et des mouvements s'est considérablement étoffé au cours de la décennie écoulée, et plus particulièrement ces quatre dernières années. Cette évolution s'explique en grande partie par une forte augmentation des catastrophes majeures d'origine naturelle, humaine ou politique, par des changements climatiques à évolution lente ou par la dégradation de l'environnement, comme en témoignent le tremblement de terre en Haïti, les inondations au Pakistan et la crise libyenne. Selon toute vraisemblance, cette tendance devrait se poursuivre.

33. Rien que ces sept dernières années, les dépenses d'opérations annuelles dans ces domaines ont plus que doublé, passant de 283,2 millions de dollars E.-U. à quelque 774,1 millions de dollars E.-U. en 2011. Pour pouvoir continuer à exceller dans ce qui constitue ses points forts dans les interventions d'urgence et d'après-crise, l'OIM a besoin d'investir davantage dans ses ressources humaines et matérielles. Un tel investissement profiterait tout à la fois aux populations sinistrées, aux communautés et aux Etats.

34. La croissance enregistrée par l'OIM dans ces domaines répond à l'évolution des responsabilités qu'exerce l'OIM à l'échelle mondiale au sein du système humanitaire international. En tant qu'organisation chef de file pour la gestion et la coordination des camps lors de catastrophes naturelles, et en sa qualité d'acteur clé dans d'autres groupes sectoriels, notamment le groupe des abris d'urgence, l'OIM a pris de nouveaux engagements et doit répondre à de nouvelles attentes au sein de la communauté internationale. Sa participation active à l'Agenda transformateur du IASC et à l'élaboration de procédures d'exploitation normalisées pour les urgences de niveau 3 exigent de l'Organisation un haut degré de préparation et la capacité d'intervenir rapidement en cas de crise. Pendant une situation d'urgence, les gouvernements et la communauté internationale attendent de l'OIM qu'elle exerce un rôle dynamique fondé sur ses capacités opérationnelles et son savoir-faire. Ces partenaires internationaux et nationaux comptent sur l'OIM pour qu'elle assure des formations et fournisse des orientations.

35. L'OIM a également joué un rôle moteur dans l'appui fourni aux Etats pour qu'ils puissent honorer leurs obligations en matière d'assistance et de protection des migrants internationaux en détresse en temps de crise. Dans ce domaine également, les responsabilités de l'OIM se sont élargies, sous l'effet de l'augmentation des migrations internationales. De plus en plus, les Etats demandent à l'OIM d'être mieux à même d'aider leurs ressortissants en temps de crise et de combler les lacunes opérationnelles en leur offrant son assistance quand éclate une crise.

36. Les principales réalisations de l'OIM dans le domaine des opérations et des situations d'urgence sont les suivantes :

a) Le Mécanisme de financement des situations d'urgence migratoires a été créé par le Conseil à sa centième session, en 2011, en réponse aux préoccupations croissantes que suscitent les migrants internationaux pris dans une crise. Le besoin urgent d'un tel mécanisme est apparu pendant la crise libyenne. Avec un solde cible de 30 millions de dollars E.-U., ce nouveau dispositif renouvelable et reconstituable vise à faire face à des crises imprévues comprenant des déplacements massifs de travailleurs migrants qui appellent une intervention d'urgence. Le Mécanisme de financement des situations d'urgence migratoires permet à l'OIM d'être le premier intervenant dans ce genre de situations.

b) Le Cadre opérationnel en cas de crise migratoire, un projet interdépartemental dont le Conseil est actuellement saisi, est censé mettre à profit les enseignements tirés des crises récentes pour garantir l'adoption de mesures plus globales et plus durables en réponse à des catastrophes futures. Le Cadre opérationnel a permis à l'OIM de regrouper ses différents domaines d'activité au sein d'une approche unique et cohérente de toutes les dimensions migratoires d'une crise, et d'un bout à l'autre du cycle d'une crise (avant, pendant et après). L'OIM considère qu'il s'agit là d'une initiative essentielle qui lui permettra d'améliorer sa capacité globale d'intervention humanitaire – un objectif qu'elle a adopté au titre de l'Agenda transformateur du IASC. Le Cadre opérationnel devrait, selon elle, présenter un intérêt pour le système humanitaire international, à la fois en tant qu'outil analytique pour comprendre les dimensions migratoires d'une crise, et comme un outil pratique pour intégrer parfaitement dans toutes les interventions humanitaires les préoccupations et les questions centrées sur les migrants et se rapportant à la migration.

c) L'OIM participe depuis 2008 à la réduction des risques de catastrophe, au niveau politique international et au niveau de l'exécution, comme je l'ai mentionné plus haut. Ses projets de réduction des risques de catastrophe et de renforcement des capacités d'adaptation contribuent aux efforts des autorités nationales et des communautés locales, principalement en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique et, dans une moindre mesure, en Afrique et en Amérique latine.

d) Des procédures d'activation d'urgence de l'OIM (niveau 3) ont été définies, et des protocoles concernant les niveaux 2 et 1 sont en cours d'élaboration. En outre, six spécialistes des situations d'urgence et spécialistes humanitaires ont été affectés aux bureaux régionaux, et une formation en matière d'intervention d'urgence a été dispensée dans un certain nombre de régions.

e) Un groupe de travail technique interdépartemental sur les procédures d'activation d'urgence a été créé pour rationaliser les règles et procédures – conformément à

l'Agenda transformateur du IASC – afin d'améliorer la capacité d'intervention d'urgence de l'Organisation.

f) Pour la première fois, des membres du personnel de l'OIM ont été affectés à des équipes de coordination humanitaire interorganisations. Le Directeur du Département des opérations et des situations d'urgence de l'OIM siège au comité de sélection du Coordonnateur de l'action humanitaire. L'OIM a affecté 50 membres du personnel rien qu'au mécanisme interorganisations d'intervention rapide, au sein duquel ils exerceront diverses responsabilités dans le domaine de la gestion et de la coordination des camps et des abris.

g) Les programmes de renforcement des capacités en matière de gestion et de coordination des camps à l'intention des autorités nationales des pays exposés aux catastrophes ont été développés. Sept sessions de formation ont été facilitées tout au long de la période 2011-2012, tandis que les interventions de gestion et de coordination des camps ont, elles aussi, été développées sur le terrain. De récentes crises majeures ont fait apparaître que les administrateurs de camp étaient souvent l'unique lien avec les personnes déplacées sur le terrain. L'OIM les qualifie de « dernier recours humanitaire » car ils interviennent quand aucun autre service n'est fourni.

h) Les capacités et les performances opérationnelles ont été renforcées dans le groupe des abris d'urgence, où l'OIM est actuellement responsable pour près de la moitié des pays dans lesquels sont menées des opérations humanitaires de fourniture d'abris d'urgence.

i) Avec les Nations Unies et d'autres partenaires, l'OIM a mené des évaluations et des initiatives conjointes, telles que la mission d'évaluation conjointe au Sahel conduite par le Département des affaires politiques des Nations Unies, et elle a renforcé sa coopération avec le Fonds pour la consolidation de la paix.

j) La collaboration entre l'OIM et le HCR a été resserrée, comme en témoignent l'organisation conjointe de la retraite mondiale du groupe sectoriel de la coordination et la gestion des camps en octobre, les opérations conjointes de rapatriement librement consenti en Côte d'Ivoire, dans la République démocratique du Congo, au Ghana, en Guinée, au Libéria, en Namibie, dans la République-Unie de Tanzanie et en Zambie, ainsi que le soutien apporté au HCR pour réinstaller, dans des camps sûrs, des populations victimes de la sécheresse dans la Corne de l'Afrique, ainsi que des Syriens cherchant refuge en Jordanie.

k) Les opérations d'évacuation et de rapatriement de ressortissants de pays tiers et de migrants en détresse se sont poursuivies au départ de la Libye, de la République arabe syrienne et du Yémen, et une importante opération interinstitutions a été menée pour transférer des Sud-Soudanais du Soudan vers le Soudan du Sud.

l) L'OIM a mis en œuvre une série de mesures destinées à trouver des solutions pérennes et à parvenir à un relèvement durable dans des contextes d'après-crise, et continue de soutenir la transition dans plusieurs pays se relevant d'un conflit, ce qui demeure un important domaine d'action qui vise à répondre aux multiples effets des pressions migratoires, et comprend notamment des mesures de consolidation de la paix, l'organisation d'élections démocratiques, l'instauration de l'Etat de droit, la réforme du secteur de la sécurité, ou encore la promotion et la mise en place de moyens de subsistance. Les activités actuellement menées à ce titre sont notamment les suivantes :

i) Soutien aux nouvelles autorités libyennes en matière d'organisation et de mise en œuvre du vote depuis l'étranger, dans le cadre des premières élections démocratiques en Libye en 60 ans ;

ii) Aide au Gouvernement de la Sierra Leone et à la société civile en matière de réparation aux victimes du conflit remplissant les conditions requises ;

iii) Soutien aux autorités transitoires en Somalie pour qu'elles puissent instaurer la confiance parmi les communautés et bénéficier, pour le processus de transition, des précieuses compétences de la diaspora ;

iv) Concours apporté au Gouvernement de la Côte d'Ivoire et à la société ivoirienne pour surmonter les répercussions de la crise électorale en mettant en place des projets de restauration de la confiance et de stabilisation communautaire à Abidjan ;

v) Poursuite du soutien apporté au Gouvernement de la Colombie en mettant en œuvre une approche intégrée dans les domaines du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, de la réforme du secteur de la sécurité ainsi que de la justice transitionnelle et de la restitution des terres ;

m) La matrice de suivi des déplacements a été consolidée. L'harmonisation de la collecte et de la gestion des données a été renforcée pour améliorer la fourniture de services aux personnes déplacées. La matrice a été utilisée très récemment au Mali.

n) La portée et la complexité des opérations concernant les déplacements humanitaires se sont accrues, notamment des opérations de réinstallation, où l'OIM a joué un rôle clé dans plus de 100 pays. D'importantes opérations ont été menées à Cuba, en Egypte, en Ethiopie, en Iraq, en Jordanie, au Liban, en Malaisie, au Népal, dans la République arabe syrienne, en Thaïlande, en Turquie et en Ouganda. Davantage d'Etats se sont lancés dans des programmes de réinstallation en 2012, dont la Belgique, la République tchèque, l'Allemagne et l'Espagne. Des plans sont en cours d'élaboration pour mettre en place des programmes de réinstallation sur plusieurs années à l'intention d'Afghans au départ de l'Iran et du Pakistan, et de ressortissants de la République démocratique du Congo au départ d'un certain nombre de pays de l'Afrique de l'Est.

o) L'OIM a joué un rôle essentiel dans l'articulation des secours et du redressement en Haïti, en s'efforçant de résoudre les questions de déplacement, de protection et de redressement durable à la faveur d'une approche novatrice en matière d'abris et de logements. Ce processus se trouve actuellement à un point critique et aura besoin des contributions de donateurs pour déboucher sur des résultats satisfaisants.

Gestion des migrations : Gestion de l'immigration et des frontières

37. De la même manière, l'OIM continue d'élargir son soutien aux Etats Membres en matière de gestion des migrations dans le but de réduire les obstacles aux mouvements transfrontaliers des personnes afin de tirer pleinement profit des possibilités qu'offre la mondialisation.

38. L'OIM collabore avec les Etats afin d'harmoniser, de rationaliser et de simplifier les processus de gestion des migrations et de mettre à profit la technologie moderne pour faciliter la gestion des migrations et des frontières.

39. Les principaux résultats obtenus par l'OIM dans le domaine de la gestion de l'immigration et des frontières sont les suivants :

a) Mise au point du système d'information sur la gestion des frontières de l'OIM – le Système d'identification personnelle et d'enregistrement – pour faciliter le traitement des passagers internationaux. Ce système a été installé dans plus de 14 pays.

b) Ouverture du Centre africain de renforcement des capacités à Moshi (République-Unie de Tanzanie) en 2009. Depuis, il a dispensé une formation dans le domaine de la gestion des migrations à plus de 2 000 fonctionnaires gouvernementaux dans 34 pays africains.

c) Signature d'accords de coopération en matière de gestion des migrations avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'Académie internationale de lutte contre la corruption et d'autres entités.

d) Signature du plus important partenariat public-privé, un accord septennal visant à fournir, pour le Gouvernement du Canada, des services dans le cadre de centres de demande de visa dans 50 pays. Aux termes de ce partenariat noué avec le chef de file mondial en la matière, l'OIM fournira une assistance sûre, économique, fondée sur des informations fiables et respectueuse des migrants à plus de 108 000 demandeurs par an. Elle offrira des services de demande de visa dans la langue locale, et éliminera la nécessité, pour les demandeurs, de se rendre à l'étranger pour demander un visa. En outre, les délais de traitement des visas seront réduits.

e) Diversification des programmes d'aide au retour volontaire et à la réintégration et des programmes d'aide après l'arrivée et à la réintégration, en insistant davantage sur les moyens de subsistance et la réintégration, afin de favoriser la durabilité des retours. Des projets relevant de ces deux domaines sont mis en œuvre dans 40 pays de destination et environ 166 pays d'origine. En 2011, 55 124 migrants ont pu bénéficier d'une aide au retour volontaire et/ou à la réintégration. La moitié d'entre eux ont bénéficié, sous une forme ou une autre, d'une aide à l'accueil et à la réintégration dans leur pays d'origine. Le degré d'assistance est plus ou moins important, allant de sommes d'argent modestes visant à répondre aux besoins immédiats à des stratégies de réintégration durable concernant le travail indépendant, le placement, la santé, l'éducation et la formation. L'OIM encourage les donateurs à subventionner ces stratégies de réintégration durable. Si la plupart des programmes d'aide au retour volontaire et à la réintégration concernaient des retours au départ des Etats membres de l'Union européenne, un nombre toujours plus grand de projets sont mis en œuvre par l'OIM hors de l'Union européenne, notamment en Europe orientale et en Asie centrale, en Afrique et au Moyen-Orient, dans les Amériques, ainsi que dans la région Asie et Pacifique. Un nouveau programme triennal d'aide au retour volontaire et à la réintégration mis en œuvre avec le Canada témoigne des atouts que possède l'OIM dans ce domaine.

Migration de main-d'œuvre et développement humain

40. La migration de travail, qui est une conséquence des facteurs d'attraction et de répulsion de la migration, occupe une place de plus en plus importante dans le paysage migratoire. Aujourd'hui, des millions de personnes quittent chaque année leur pays d'origine pour des raisons de travail. Ce faisant, elles apportent de précieuses contributions à leur pays d'accueil, où elles comblent les pénuries sur le marché du travail, mais aussi à leur pays d'origine, grâce au transfert de capital financier, social et humain. L'OIM s'emploie à faciliter la migration de travail et à préparer les migrants à ces déplacements en leur offrant des services complets

d'orientation précédant le départ et en mettant en œuvre des projets visant à mobiliser les diasporas afin de maximiser les avantages du développement. Il s'agit là d'une importante contribution, de la part de l'OIM à la circulation libre et ordonnée des capitaux, des marchandises et des services à l'heure de la mondialisation.

41. L'OIM continue d'inciter les gouvernements à considérer davantage la migration comme un enjeu de mobilité humaine offrant diverses possibilités d'exercer une activité économique légitime. A cette fin, l'OIM collabore avec ces gouvernements pour élaborer un scénario migratoire « d'ouverture », qui consiste prioritairement à faciliter, et non pas à restreindre, les mouvements humains.

42. Outre ses activités visant à faciliter le recrutement et à défendre des pratiques de recrutement de main-d'œuvre éthiques, l'OIM continue de promouvoir auprès du secteur privé un dialogue fondé sur des informations fiables sur les moyens d'accroître la mobilité de la main-d'œuvre tout en veillant à ce que la protection des migrants reste au cœur des activités des sociétés.

43. Les principaux résultats de l'OIM dans le domaine de la migration de main-d'œuvre et du développement humain sont les suivants :

a) Facilitation, pour les gouvernements, d'ateliers techniques et ministériels sur la gestion de la migration de main-d'œuvre et l'intégration sur le marché du travail, comme le projet visant à améliorer l'administration de la migration de main-d'œuvre en Amérique centrale et dans la République dominicaine, ou encore le Dialogue sur la migration pour l'Afrique australe.

b) Contribution au discours privé et public sur les politiques de migration de main-d'œuvre, en participant au Global Economic Symposium, au Forum économique mondial et aux Dialogues Atlantiques.

c) Réalisation, durant le premier semestre de 2012, de cours de formation pour migrants dans 43 pays profitant à 20 663 personnes de 41 nationalités différentes. Ces activités ont principalement eu lieu en Asie et au Moyen-Orient, notamment au Népal, aux Philippines et au Kenya.

d) Réalisation, durant le premier semestre de 2012, d'orientations précédant le départ dans 43 pays à l'intention de plus de 20 600 migrants de 41 nationalités, dont des réfugiés, des migrants de travail, des demandeurs d'asile, et des migrants mineurs non accompagnés. Ces programmes de formation permettent de limiter les coûts sociaux et financiers de la migration pour toutes les parties prenantes, en réduisant la dépendance des migrants à l'égard des services fournis après leur arrivée, et en les préparant au mieux à travailler et à s'adapter dans leur nouvelle société.

Populations migrantes vulnérables

44. L'OIM a continué d'offrir assistance et protection à un nombre considérable de migrants dans le besoin, y compris des victimes de la traite, de l'exploitation ou de violences. A cette fin, elle supervise toute une série d'orientations et de projets visant à apporter une aide directe à ces migrants, et renforce les capacités des gouvernements et des partenaires de la société civile.

45. Les principaux résultats de l'OIM concernant les populations migrantes vulnérables sont les suivants :

a) Mise en œuvre, en 2011, d'environ 220 projets actifs de lutte contre la traite dans 94 pays, d'une valeur de 27 millions de dollars E.-U..

b) Assistance portée à plus de 2 700 victimes de la traite en 2011, dont 35 % étaient des enfants.

c) Lancement d'un nouveau plan stratégique quinquennal visant à renforcer notre réponse en faveur des migrants dans le besoin et à améliorer notre aptitude à prévenir l'exploitation des migrants et les violences à leur égard.

d) Lancement d'un nouveau programme d'action du Groupe interinstitutions de coopération contre la traite des êtres humains à New York, en mai 2012, et élaboration conjointe de cinq documents directifs majeurs en l'espace de 18 mois traitant des difficultés auxquelles sera confrontée la lutte mondiale contre la traite des êtres humains au cours des dix prochaines années.

e) Extension de la Base de données mondiale sur la lutte contre la traite à l'ensemble des bureaux extérieurs de l'OIM grâce à la mise à niveau du nouvel outil MiMOSA fondé sur le Web.

f) Resserrement de la coopération avec le HCR pour améliorer la protection et l'assistance offertes aux victimes de la traite, par l'élaboration d'outils communs et de procédures de fonctionnement normalisées à l'échelle des pays.

g) Elaboration d'un plan triennal avec l'UNICEF pour faire face aux difficultés liées aux enfants migrants non accompagnés.

h) Elaboration et lancement du programme triennal de renforcement des institutions pour aider les victimes du conflit en Colombie, financé à hauteur de 50 millions de dollars E.-U. par USAID. Ce projet doit préparer le Gouvernement de la Colombie à fournir un ensemble de services d'aide aux victimes du conflit, comme le prescrit la loi relative aux victimes de 2011. Cette assistance, qui comprend des mesures adaptées aux besoins des femmes et des groupes ethniques, revêt diverses formes : renforcement des capacités permettant d'améliorer la gestion stratégique et la politique gouvernementale, systèmes et fourniture de services dans des zones de réhabilitation prioritaires, mise en œuvre de réparations financières et collectives, et projets relatifs au rétablissement de la vérité et à la mémoire historique.

i) Ces trois dernières années, l'OIM a également organisé une formation sur les biens fonciers immobiliers et les conflits, en partenariat avec United States Institute for Peace. Cette formation a été récemment élargie pour englober la Banque mondiale et USAID. Elle vise à doter des praticiens d'horizons divers d'outils analytiques communs pour effectuer des évaluations et résoudre toutes sortes de litiges complexes se rapportant aux biens immobiliers et fonciers.

Santé des migrants

46. La résolution sur la santé des migrants (WHA61.17) adoptée par l'Assemblée mondiale de la Santé en 2008 définit le cadre à l'intérieur duquel l'OIM promeut son action de sensibilisation fondée sur des faits et veille à ce que la migration figure à l'ordre du jour non seulement du débat mondial sur la santé, mais aussi du débat sur le couple migration et

développement. L'action de l'OIM repose sur le postulat selon lequel l'égalité d'accès des migrants à la santé bénéficie tout à la fois aux migrants et aux communautés d'accueil, du point de vue des droits de l'homme, de la santé publique et du développement. L'OIM donne une priorité élevée à la mobilisation des Etats Membres et de ses partenaires pour que la santé des migrants figure au programme du Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement ainsi que dans les discussions sur le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015.

47. Bien que d'importants progrès aient été accomplis pour stimuler l'intérêt pour les questions relatives à la santé des migrants ainsi que pour améliorer leur compréhension, des difficultés demeurent, engendrées par les restrictions imposées par le ralentissement économique mondial et la montée des sentiments hostiles aux migrants, qui sapent la défense du principe de l'égalité d'accès à la santé des migrants. Pourtant, la vulnérabilité des migrants dans le contexte de la migration et le lien étroit entre la mobilité et les enjeux de santé publique sont largement reconnus et, de plus en plus, pris en considération dans l'action de l'OIM. Le soutien sanitaire et psychosocial, ainsi que la notion de « continuité des soins », qui font partie intégrante de l'aide fournie à toutes les phases d'une crise, figurent dans le Cadre opérationnel de l'OIM en cas de crise migratoire. Parallèlement, les examens médicaux précédant le départ auxquels sont soumis les futurs migrants sont de plus en plus considérés comme un moyen de promouvoir le bien-être des migrants et de la société, et constituent la phase initiale du processus d'intégration.

48. Compte tenu de ce qui précède, je citerai les quelques résultats majeurs suivants :

a) En 2010, l'Organisation mondiale de la Santé, l'OIM et le Gouvernement de l'Espagne ont organisé une consultation mondiale sur la santé des migrants, qui a débouché sur l'établissement d'un cadre opérationnel de mise en œuvre de la résolution WHA61.17 précitée, aujourd'hui largement utilisé pour élaborer des programmes de santé dans le contexte migratoire à l'échelle nationale.

b) Pour pouvoir gérer les éventuelles conséquences sanitaires de la mobilité humaine pour les migrants, les réfugiés, et les pays et communautés d'accueil, l'OIM se prépare à apporter son concours à l'élargissement du programme de détection de la tuberculose du Royaume-Uni à plus de 80 pays contre 15 pays desservis actuellement. Ce programme soumet les migrants originaires de pays où le taux d'incidence de la tuberculose pulmonaire est élevé à un dépistage avant le départ. L'OIM a aussi signé un accord avec le Gouvernement du Canada pour créer un centre médical de l'immigration à Manille, chargé de traiter quelque 20 000 examens médicaux d'immigration chaque année.

c) Pour renforcer les capacités et promouvoir la santé des migrants et des communautés alentour par des politiques intégrant les migrants, des études et des services sanitaires, en partenariat avec les Etats Membres, des ONG et des communautés de migrants, l'OIM a collaboré avec des mécanismes et réseaux régionaux gouvernementaux et non gouvernementaux, tels que la Déclaration de la Communauté de développement de l'Afrique australe sur la tuberculose dans le secteur minier (août 2012), la Déclaration de Dhaka des pays membres du Processus de Colombo (avril 2011), ou le Dialogue régional sur les problèmes de santé des travailleurs migrants originaires de l'Asie (juillet 2010).

d) L'utilité du soutien en matière de santé mentale et du soutien psychosocial est de plus en plus reconnue, comme en témoigne l'augmentation de 300 % des activités menées par l'OIM dans ce domaine, notamment dans les situations d'urgence et de

déplacements. Des programmes de soutien en matière de santé mentale et de soutien psychosocial ont été abondamment mis en œuvre pendant la crise libyenne, ainsi que pour les travailleurs migrants retournant en Afrique subsaharienne au départ de la Libye.

e) Tous les travailleurs migrants touchés par la crise libyenne et ceux qui quittent la République arabe syrienne ont été soumis à des vérifications de l'aptitude au voyage et à des orientations sanitaires avant le départ, dans le cadre de l'aide au transport humanitaire fournie par l'OIM. La fourniture de soins de santé primaire, y compris la prévention et le traitement de la tuberculose parmi les réfugiés syriens en Jordanie, fait partie intégrante de l'action menée par l'OIM en réponse à la crise syrienne, dont près de 60 000 personnes ont bénéficié.

Fonds de l'OIM pour le développement (anciennement dénommé Fonds 1035)

49. Entre 2008 et 2012, le Fonds de l'OIM pour le développement a continué de financer des projets menés conjointement par les Etats Membres et l'OIM pour renforcer les capacités permettant aux gouvernements de gérer les migrations dans des domaines précis. Le budget total du Fonds en 2012 s'est élevé à 8,4 millions de dollars E.-U., soit une augmentation de 4 millions de dollars E.-U. en quatre ans. Au total, 214 projets ont été mis en œuvre pendant cette période au profit de 99 pays. Ils portaient sur les domaines thématiques suivants : lutte contre la traite des êtres humains ; renforcement du dialogue et de la coopération inter-Etats ; migration de travail ; migration et développement ; migration et santé ; systèmes de gestion des migrations ; élaboration de cadres politiques et juridiques ; recherche et évaluation ; activités de formation et amélioration des systèmes de formation ; et renforcement des capacités en matière de gestion des migrations.

50. L'augmentation du nombre d'Etats Membres s'est traduite par un accroissement des demandes adressées au Fonds. Une campagne de mobilisation de fonds a été lancée pour élargir la base de donateurs et étudier les possibilités de collecter des fonds ailleurs qu'auprès des Etats Membres. Les travaux se poursuivent avec une agence de publicité pour examiner les possibilités qu'offre le secteur public.

51. L'objectif actuel est de porter à 10 millions de dollars E.-U. le budget de cet important mécanisme de financement, de façon à pouvoir mieux répondre aux demandes des Etats Membres – et plus particulièrement des nouveaux Etats Membres – confrontés à de graves défis migratoires qui ne peuvent être relevés autrement par la communauté de donateurs. Le Gouvernement de l'Australie a approuvé le détachement d'un membre du personnel pour faciliter l'administration du Fonds, qui continue à se développer sous l'angle des financements accordés et du nombre de projets et de bénéficiaires.

Médias et communication

52. L'OIM s'efforce sans relâche de renforcer ses partenariats avec les médias et les institutions qui reconnaissent le rôle central joué par l'OIM sur la scène migratoire. Alors que la révolution numérique continue de modifier le paysage des médias, les relations avec ceux-ci subissent une mutation concomitante qui exige non seulement d'investir dans de nouvelles technologies d'un bon rapport coût-efficacité, mais aussi de faire évoluer les façons de penser.

53. Un certain nombre de partenariats ont été lancés en 2012, parmi lesquels il convient de citer la participation active, à l'échelle mondiale, au Groupe de la communication des Nations Unies, ainsi qu'au réseau d'organismes humanitaires Communiquer avec les communautés sinistrées (Communicating with Disaster Affected Communities). Ces partenariats, de même que ceux qui avaient été noués précédemment, contribuent à renforcer les capacités de l'OIM dans le domaine des médias et de la communication et à lui permettre de rester au courant des dernières évolutions. L'OIM entretient également des relations avec les médias en participant aux formations sur la migration proposées aux journalistes par l'Institut Panos. Par ailleurs, nous nous efforçons de trouver des moyens pour encourager les détachements de responsables médias à l'OIM.

54. Sur le plan pratique, l'OIM a mis à niveau le site web de l'OIM et l'iconothèque pour en améliorer l'accessibilité et stimuler leur utilisation tant à l'intérieur de l'Organisation que par des partenaires externes. Dans le même esprit, l'OIM a continué de développer ses capacités dans le domaine des médias sociaux, afin d'élargir l'utilisation productive et avisée des multimédias en ligne par le personnel de l'OIM du monde entier.

Recherche et publications

55. Ces quatre dernières années, l'OIM a stimulé une culture solide et dynamique de la recherche et des publications, en publiant et en diffusant une série de publications sur la migration toujours plus large consacrée à des sujets toujours plus variés. Lors de mon arrivée à l'OIM, j'avais formulé le souhait de faire paraître notre publication phare, le rapport *Etat de la migration dans le monde* – un ouvrage de référence largement utilisé dans le monde – chaque année et non pas tous les deux ans. L'édition 2011 spéciale soixantième anniversaire, *Bien communiquer sur la migration*, a largement retenu l'attention et reçu un excellent accueil, notamment parce qu'elle s'efforçait de faire pièce aux mythes et aux préjugés concernant les migrants. A cet égard, l'OIM s'est engagée dans un nouveau partenariat avec l'institut de sondage Gallup dans la perspective de l'édition 2013 du rapport *Etat de la migration dans le monde*, consacrée au couple migration et développement, et plus particulièrement au bien-être des migrants.

56. Ces quatre dernières années, l'OIM a établi, en coopération avec les gouvernements hôtes, une quarantaine de profils migratoires en anglais, en français, en portugais et en espagnol – un service très recherché par les Etats Membres. L'OIM remercie l'UE, son principal partenaire dans cette entreprise, d'avoir financé plus d'un tiers des volumes. Nous prévoyons d'atteindre le cap des 50 volumes à la fin de l'année, et de parvenir à 60 volumes à la fin de 2013.

57. Par ailleurs, le Centre de recherche et de formation sur la migration, une initiative menée conjointement avec le Gouvernement de la République de Corée, a ouvert ses portes à Séoul en 2010. Une équipe de trois membres du personnel du Siège de l'OIM, dont deux siègent au conseil d'administration du Centre, sont rentrés au début du mois de Séoul où ils ont eu des discussions avec des responsables du Centre de recherche et de formation sur la migration et des fonctionnaires gouvernementaux de la République de Corée pour préciser les modalités de notre accord de coopération et commencer à rechercher un nouveau directeur.

58. Cette année, l'OIM a également lancé un ouvrage de référence novateur intitulé *Foundations of International Law* (Fondements du droit international de la migration), qui a été réalisé sous la responsabilité, entre autres, de l'ex-Conseiller juridique de l'OIM et d'une

ancienne juriste de l'Organisation. Une série de manuels a également été publiée et mise à la disposition des Membres, à savoir, entre autres : un manuel réalisé conjointement avec le GMG, *Mainstreaming Migration into Development Planning*, et un ouvrage coproduit avec Migration Policy Institute, *Comment associer les diasporas au développement*.

Dialogue international sur la migration

59. L'Organisation s'est systématiquement efforcée de débattre de questions dynamiques et pertinentes dans le cadre du Dialogue international sur la migration organisé chaque année. Pour l'IDM 2012, les Membres de l'OIM avaient choisi le thème « La gestion des migrations dans les situations de crise ». Les deux ateliers tenus à Genève, ainsi que le séminaire organisé à New York en collaboration avec l'Institut international pour la paix, ont offert aux Membres l'occasion d'étudier le lien entre les crises humanitaires et la mobilité humaine, et plus particulièrement les répercussions des crises sur les migrants internationaux. Environ 300 personnes ont assisté à chacun des deux ateliers à Genève, dont des représentants au niveau ministériel du Bangladesh, du Tchad, du Costa Rica et du Soudan du Sud.

Commémoration du soixantième anniversaire – l'envergure mondiale de l'OIM

60. En 2011, le Siège, les bureaux régionaux et les bureaux de pays du monde entier ont commémoré par des cérémonies et diverses activités, souvent conjointement avec les gouvernements hôtes, les 60 années d'existence de l'OIM, créée en 1951. Parmi les moments forts de la centième session du Conseil, qui a coïncidé avec le soixantième anniversaire de l'OIM, il convient de citer les discours du Président en exercice de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations et le développement, une session spéciale consacrée aux « Voix de migrants », un nombre record d'admissions (14) et, pour la première fois, la présence de plus de 40 ministres. Cet événement marquant a mis en évidence le dynamisme de l'OIM et son utilité en tant qu'organisation internationale s'occupant de l'une des questions émergentes les plus importantes du siècle.

III. DEFIS PERSISTANTS (achoppements)

Questions structurelles : Financement de la structure de base

61. Comme je l'ai mentionné plus haut, il est urgent de trouver des fonds permettant de disposer d'une structure de base plus grande et plus solide, ainsi que de réserves financières suffisantes. L'Administration est extrêmement sensible aux difficultés que cette situation soulève pour les Etats Membres, eux-mêmes confrontés à la crise économique et financière mondiale. Dans l'intervalle, toute marge de manœuvre qu'ils pourraient offrir à l'Organisation par des contributions volontaires permettrait de décrisper la situation budgétaire.

Objectifs en suspens

62. Il reste un certain nombre de domaines clés dans lesquels l'Administration n'a pas encore pleinement atteint ses objectifs ni réalisé ses engagements à l'égard des Etats Membres. Ces défis demandent à être relevés au cours des cinq années à venir.

Représentation équilibrée du personnel masculin et féminin, des régions géographiques et des langues

63. Il faut que l'Administration poursuive et renforce ses efforts pour parvenir pleinement à une représentation équilibrée des deux sexes, des régions géographiques et des langues. Pendant mon mandat, seuls des progrès minimes ont été enregistrés dans ce domaine. Ce résultat insatisfaisant s'explique en partie par le mode de financement des opérations de l'OIM consistant à imputer les dépenses directement sur les budgets des projets auxquels elles se rapportent. En définitive, toutefois, il s'agit d'une question de leadership et, sur ce point, je n'ai pas été en mesure d'honorer pleinement mon engagement à appliquer le principe de l'égalité sur le lieu de travail.

Evaluation des projets

64. Un deuxième domaine concerne l'évaluation des projets pour garantir la rentabilité de l'investissement. Bien qu'ayant réalisé des progrès, nous ne pouvons pas encore confirmer que nous sommes en mesure de fournir des évaluations dans les proportions souhaitées par les Etats Membres. Une réflexion a été engagée sur la possibilité de réserver systématiquement un pourcentage des fonds alloués aux projets pour la réalisation d'évaluations d'impact une fois les projets achevés.

Les « trois A » : arriérés, amendements et adhésions

65. Malgré tous mes efforts, je n'ai pas été en mesure d'honorer les engagements pris l'année dernière, à la session spéciale soixantième anniversaire du Conseil, à savoir :

a) Apurer tous les arriérés, encore que le nombre d'Etats Membres tombant sous le coup de l'article 4 de la Constitution ait légèrement diminué par rapport à l'année dernière ;

b) Obtenir le nombre nécessaire de ratifications – deux tiers des Etats Membres – pour que les amendements constitutionnels en suspens de longue date puissent prendre effet : à ce jour, il manque les ratifications d'une dizaine d'Etats Membres ;

c) Porter à 160 le nombre d'Etats Membres, un objectif que l'Administration s'était fixé lors de la retraite de l'équipe de direction en 2010.

66. Tout soutien apporté par les Etats Membres pour atteindre ces objectifs serait vivement apprécié.

Fonds spéciaux

67. En outre, nous n'avons pas réussi à atteindre notre objectif de 10 millions de dollars E.-U. fixé pour le Fonds pour le développement, ni celui de 30 millions de dollars E.-U. fixé pour le Mécanisme de financement des situations d'urgence migratoires, créé à la session spéciale soixantième anniversaire du Conseil en décembre 2011. Avec ces deux mécanismes, les Etats Membres disposent d'une excellente possibilité de soutenir les besoins de développement et de répondre aux situations d'urgence par des contributions volontaires.

Gestion des données et des connaissances

68. Un problème que rencontrent tous les acteurs de la migration réside dans l'insuffisance de statistiques précises ou ventilées sur la migration. Maintenir à jour nos connaissances alors que le paysage migratoire et l'environnement technologique évoluent à toute vitesse nous place face à des défis tant organisationnels que financiers. Nous devons élaborer des outils de gestion des connaissances centrés sur l'OIM pour soutenir notre action sur le terrain et au Siège. Certains domaines, comme les rapatriements de fonds, sont suffisamment documentés, tandis que d'autres, notamment les statistiques générales sur le nombre de migrants relevant des diverses catégories, sont soit insuffisamment traités soit imprécis. Des progrès doivent être accomplis à cet égard, en étroit partenariat avec d'autres acteurs de la migration.

Faire en sorte que l'OIM joue un rôle déterminant dans la gouvernance mondiale du débat sur la migration pour qu'elle demeure l'organisation chef de file dans le domaine de la migration sur la scène internationale

69. Alors que de plus en plus d'acteurs apparaissent sur la scène migratoire qui, souvent, ne portent qu'un intérêt limité à la migration et n'ont pas d'envergure mondiale, l'OIM a de plus en plus de mal à faire en sorte que son mandat universel et sa portée mondiale soient reconnus et que des partenariats équitables soient noués avec ces nouveaux acteurs dans l'intérêt des Etats Membres et des migrants. L'importance croissante que revêt la migration pour la communauté internationale s'accompagne d'un accroissement du nombre d'organismes, dont les mandats et les programmes se chevauchent souvent et qui, de plus en plus, envahissent l'espace du renforcement des capacités. Dans ce domaine, l'OIM doit continuer à rechercher des partenariats, rester ouverte et sans exclusive dans son engagement, et renforcer ses relations tant au sein qu'à l'extérieur des Nations Unies. Un certain nombre de mesures sont prises pour garantir à l'OIM un rôle clé dans ce débat, dont certaines sont présentées ci-après.

Deuxième Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement

70. Sur ce point, l'OIM est positionnée comme suit :

a) L'OIM copréside, avec le FNUAP, le groupe de travail institué par le Conseil des chefs de secrétariat pour qu'il remette à son Comité de haut niveau sur les programmes, d'ici janvier 2013, un projet de conclusions et de recommandations possibles pour le deuxième Dialogue de haut niveau. Ce projet est fondé sur les communications de 21 organismes présentant leurs activités de migration et développement. Avant d'être remis au Comité de haut niveau sur les programmes, ce projet de document sera envoyé aux organismes pertinents pour examen et doit donner lieu à une série de discussions, selon un calendrier extrêmement serré établi d'un commun accord. Dans ce document de sept pages, qui fait la synthèse des thèmes généraux et des idées contenus dans les contributions des divers organismes, nous nous sommes efforcés de nous orienter sur l'avenir tout en restant réalistes.

b) L'OIM présidera le GMG au second semestre de 2013, c'est-à-dire au moment où se tiendra le Dialogue de haut niveau.

c) L'OIM envisage d'organiser un forum ministériel sur la diaspora au début de 2013, dont les délibérations et les conclusions nourriront les contributions au Dialogue de haut niveau.

d) J'ai discuté avec l'actuel Président de l'Assemblée générale des Nations Unies du souci de l'OIM, en sa qualité d'organisation par excellence chargée des migrations, de jouer un rôle clé dans le deuxième Dialogue de haut niveau.

e) En octobre dernier, l'OIM a, avec le FNUAP et le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES), inauguré la première d'une série de cinq séances d'information formelles sur le Dialogue de haut niveau à l'intention des missions diplomatiques basées à New York.

f) L'édition 2013 du rapport *Etat de la migration dans le monde* sera consacrée au couple migration et développement et mettra l'accent sur le bien-être des migrants, de pair avec le prochain Dialogue de haut niveau et l'IDM 2013, sur le même thème, auxquels il apportera des contributions.

Groupe mondial sur la migration

71. L'OIM a fait un certain nombre de recommandations formelles sur les moyens d'améliorer et de renforcer le GMG, dont les résultats à ce jour sont en deçà des attentes des gouvernements en général et de ses fondateurs. Ces recommandations sont notamment les suivantes :

a) L'OIM pourrait assurer gracieusement un secrétariat discret et sûr pour entretenir la dynamique et assurer la continuité entre les sessions et les présidences ;

b) Porter à un an la durée de la présidence ou des coprésidences du GMG pour préserver la continuité et entretenir la dynamique ;

c) Dans le même esprit, établir un programme annuel au lieu des modalités semestrielles actuelles.

Forum mondial sur la migration et le développement

72. L'OIM continue d'apporter un soutien actif au FMMD, notamment en :

a) Hébergeant au Siège de l'Organisation le secrétariat de l'Unité d'appui du FMMD et en lui fournissant une assistance technique ;

b) Continuant de mettre à la disposition de la présidence annuelle en exercice du FMMD un spécialiste de la migration et d'autres services fonctionnels et techniques (fourniture aux délégations d'une aide au voyage et en matière de visa) ;

c) Aidant les Etats Membres, le cas échéant, à se préparer et à participer aux réunions du FMMD.

Programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015

73. L'OIM participe activement aux discussions et aux préparatifs de ce programme qui succède aux objectifs du Millénaire pour le développement, pour s'assurer que, cette fois, la migration et les déplacements de population sont pris en considération. Depuis le lancement des objectifs du Millénaire pour le développement, en 2000, on connaît bien mieux les

incidences de la migration sur le développement. Notre contribution est notamment la suivante :

a) Siéger dans le groupe de personnalités de haut niveau des Nations Unies chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015 ;

b) Collaborer avec le FNUAP, le DAES et ONU-Habitat pour organiser une consultation thématique mondiale sur la dynamique de la population, dans laquelle les migrations et la mobilité humaine occuperont une place de premier plan ;

c) Dans le cadre d'un nouveau partenariat mondial sur les migrations pour la période suivant 2015, l'OIM s'efforcera de dégager des modalités plus solides sur les questions suivantes : garantir le bien-être des migrants ; faciliter la mobilité de la main-d'œuvre pour les Etats qui le désirent ; utiliser les rapatriements de fonds pour financer le développement ; et réduire les risques de catastrophe, notamment dans le contexte du changement climatique.

d) Pour affirmer le souci de l'OIM de voir la migration et les déplacements de population pris en considération dans le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, j'ai rencontré la Conseillère spéciale du Secrétaire général des Nations Unies pour la planification du développement après 2015, ainsi que le Vice-Secrétaire général des Nations Unies, et continuerai à mettre toutes les occasions à profit pour souligner ce point.

Solutions durables pour les victimes des migrations forcées

74. Comme nous en avons fait l'expérience dans le contexte des réinstallations, il devient de plus en plus difficile de trouver des solutions durables pour les migrations forcées, en raison, notamment, des déplacements urbains, de l'absence d'occasions, et du risque de déplacements secondaires.

75. Si la crise migratoire en Libye a mis en relief les capacités opérationnelles de l'OIM et son aptitude à déployer rapidement d'importants effectifs qualifiés, elle a aussi clairement montré la nécessité de disposer de plus de personnel et d'un personnel mieux formé, de davantage de politiques et de règles en vigueur, et de meilleurs outils pour gérer les mouvements dans des situations d'urgence futures.

Faire valoir l'OIM et forger une image la migration

76. Il est indispensable de faire valoir l'OIM et de forger une image de la migration si l'OIM doit rester l'organisation par excellence chargée de la migration. Contrairement à des groupes de population mieux délimités, tels que les réfugiés ou les enfants, pour lesquels il existe déjà un organisme international, les migrants constituent une vaste catégorie fourre-tout de personnes en déplacement. La migration revêt tant de formes diverses qu'il est très difficile d'en forger une image claire et simple intelligible au grand public, ou utilisable pour lancer des appels en faveur de migrants en détresse dans une crise. A cet égard, le succès avec lequel l'OIM est parvenue à conclure des partenariats avec des fondations et le secteur privé est mitigé. A cela s'ajoutent les sentiments hostiles aux migrants qui caractérisent l'essentiel du discours public actuel. Pour toutes ces raisons, il nous faudra élaborer une stratégie de valorisation de notre action mieux ciblée et plus efficace.

Budget

77. La capacité de l'Administration à fournir des services adéquats aux Etats Membres et à faire en sorte que l'Organisation demeure l'agence chef de file dans le domaine de la migration sur la scène internationale est considérablement entravée par un budget demeuré statique en raison du ralentissement économique mondial. Une organisation en pleine croissance dont le budget administratif est stable est, en termes réels, une organisation dont les ressources diminuent. Tel est, actuellement, le casse-tête budgétaire de l'OIM.

78. Consciente des défis que pose la crise économique et financière mondiale à ses Etats Membres, l'Administration applique depuis quatre années consécutives le principe de la croissance nominale zéro à la partie administrative du budget, c'est-à-dire qu'elle n'a pas proposé d'augmentation de ce budget pendant cette période, malgré la croissance significative de l'Organisation et l'augmentation des demandes de services qui lui sont adressées et des attentes envers elle, tant internes qu'externes.

79. A cet égard, l'annexe du présent rapport cite :

a) Des exemples concrets d'économies que l'Administration a été en mesure de réaliser et de rationalisation des coûts auxquels elle a pu procéder avec ses ressources limitées en cette période d'austérité ;

b) Des exemples de dépenses différées pour étirer davantage encore notre budget de base ;

c) Des exemples de risques accrus qui sont courus, ainsi que des occasions que l'Organisation risque de perdre à cause d'un budget administratif statique.

80. En gardant ce contexte à l'esprit, les Etats Membres doivent examiner soigneusement toutes les options permettant de surmonter ces difficultés budgétaires. Des discussions en cours portent sur un certain nombre de mesures, dont la diversification de la base de financement, l'augmentation de la commission pour frais généraux liés aux projets, située actuellement à 5 %, et un appel aux Etats Membres pour qu'ils versent des contributions volontaires sans affectation spéciale ou affectées à la structure de base. Nous sommes déterminés à collaborer étroitement avec vous sur ces questions budgétaires essentielles, et à examiner la question fondamentale de savoir comment remédier au mieux au sous-financement de la structure de base.

Ressources humaines

81. Outre le budget, nous devons aussi renforcer notre système de ressources humaines. Nous disposons maintenant d'une excellente stratégie de ressources humaines. Cependant, comme je l'ai déjà mentionné, le besoin de financement se fait cruellement sentir et l'absence de fonds crée des risques et se traduit par des occasions perdues, comme indiqué à l'annexe.

Combattre les sentiments hostiles aux migrants dans l'opinion

82. Notre succès en tant qu'organisation chargée des migrations dépendra, en définitive, de notre capacité à faire admettre que la migration est un phénomène qui, historiquement, est extraordinairement positif dans une perspective de développement économique et social. La

proposition de l'OIM d'organiser une campagne mondiale multimédias de sensibilisation à la contribution des migrants à la société a été soumise aux Etats Membres antérieurement cette année, mais elle demeure non financée.

IV. CAP SUR 2018

L'avenir commence aujourd'hui

83. Il sera important, pendant les cinq prochaines années, de continuer à poursuivre les objectifs fixés au début de mon mandat, à savoir l'adhésion pleine et entière, les partenariats et le professionnalisme, et à les considérer comme des priorités pour l'Organisation.

Adhésion pleine et entière des Etats Membres à l'Organisation

84. Dans ce domaine, il y a lieu de ne pas relâcher les efforts pour :

a) Garantir la transparence et la régularité des échanges, afin de tenir les Etats Membres pleinement informés des activités et orientations de l'Organisation et de s'assurer leur participation, surtout dans la perspective du Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement et du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 ;

b) Augmenter le nombre d'Etats Membres, pour faciliter la poursuite de plusieurs objectifs, à savoir :

   i) Engager davantage de pays et de gouvernements dans le dialogue officiel sur la migration et le développement, tant à l'échelle régionale dans le cadre des PCR, qu'à l'échelle internationale dans le cadre du FMMD ;

   ii) Faire en sorte que l'OIM, dont la composition n'est pas, à l'heure actuelle, universelle comme celle des Nations Unies, conserve sa position d'organisation par excellence chargée des migrations, à savoir l'organisation chef de file dans le domaine de la migration sur la scène internationale forte de plus de 60 années d'expérience et d'une présence sans égale dans le monde.

Valorisation des ressources humaines

85. En ce qui concerne la valorisation des ressources humaines, il faudra :

a) Mettre en œuvre la stratégie de ressources humaines ;

b) Exploiter davantage le capital de ressources humaines de l'OIM pour conserver les talents et promouvoir la diversité, l'équilibre hommes-femmes et une plus grande représentativité géographique et linguistique.

Partenariats

86. L'Organisation devrait, au cours des cinq prochaines années, continuer à tout mettre en œuvre pour nouer de nouveaux partenariats tout en renforçant ses relations avec ses partenaires actuels. Parallèlement à l'établissement de nouveaux partenariats avec des organismes des Nations Unies, la société civile et le milieu universitaire, l'OIM devrait élargir

ses relations et conclure d'autres partenariats publics-privés – à l'exemple de celui qu'elle a récemment signé et qui concerne des centres d'assistance en matière de visa – des protocoles dans les domaines dans lesquels les entités du secteur privé sont également des clients, comme la facilitation du recrutement, ou encore des partenariats avec des fondations, tout en accordant une priorité plus grande aux partenaires non traditionnels.

87. Il conviendrait en outre que l'OIM resserre sa collaboration avec des organisations avec lesquelles des intérêts communs pourraient être développés, comme l'OIT (comme évoqué plus haut), ou l'Organisation mondiale du commerce en ce qui concerne les discussions sur le Mode 4 et la façon dont cette institution envisage les relations entre la mobilité humaine et son mandat relatif à la libre circulation du capital, des marchandises et des services.

Conférence ministérielle sur la diaspora : Par-delà les rapatriements de fonds

88. Face à l'intérêt croissant porté aux mesures visant à mieux canaliser les contributions de la diaspora au développement, l'OIM a entrepris d'organiser un forum ministériel sur la diaspora qui se tiendra à Genève en avril 2013. En l'état actuel de nos informations, il existe des ministres spécifiquement chargés de la diaspora ou des ressortissants de l'étranger dans quelque 26 pays. Par cette initiative, nous voulons donner à ces ministres – et à ceux dont le ministère comprend un département chargé des ressortissants de l'étranger – l'occasion de se réunir pour mettre en commun des idées, des pratiques exemplaires et des enseignements tirés, et constituer ainsi une communauté d'intérêts visant à faire reconnaître et à développer le potentiel de la diaspora pour les pays hôtes et d'origine. Il est important que l'OIM soutienne et encourage ces nouveaux ministères, qu'elle leur offre une tribune d'échanges d'expériences et, plus généralement, qu'elle noue de solides relations avec eux. De la sorte, ils seront mieux à même, ainsi que l'OIM, de bien cerner les défis de la migration et de jouer un rôle en organisant des activités de sensibilisation et de partage d'expériences et de points de vue – ce qui les amènera, et nous aussi, à dépasser le cadre des rapatriements de fonds pour s'intéresser à la contribution plus générale de la diaspora à l'articulation entre la migration et le développement.

Stabilité du budget de base

89. Pour continuer à tenir son rôle moteur dans le domaine de la migration à l'échelle mondiale, il est indispensable que l'OIM confère une stabilité budgétaire à sa structure de base. A cette fin, il faut qu'elle dispose de fonds qui lui permettent de rester en phase avec son développement inexorable, afin qu'elle puisse faire face à la portée et à la complexité croissantes des migrations et augmenter ses services de migration conformément aux demandes toujours plus nombreuses des Etats Membres et d'autres.

90. Dans ce contexte, il y a lieu de développer des formules permettant de répondre à des questions générales telles que celle de la désignation des pays à revenu intermédiaire. Un certain nombre de pays ainsi désignés présentent d'importantes disparités de salaire et de revenu et sont confrontés à des défis migratoires majeurs sans pouvoir bénéficier d'une assistance parce qu'ils ont été rangés dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire. Des formules doivent être trouvées, en vertu desquelles, par exemple, ces pays peuvent conférer à l'OIM le statut de partenaire d'exécution de projets se rapportant à la migration lancés par le secteur public.

91. Pendant cette période, nous devrons élargir notre base de donateurs en mobilsant des donateurs non traditionnels et le secteur privé, des organisations de la société civile et des fondations pour nouer avec eux de nouveaux partenariats.

Plus de représentativité à l'OIM

92. Si des progrès très limités ont été réalisés dans ce domaine important qu'est la représentation équitable du personnel masculin et féminin et des régions géographiques, la présente Administration n'a pas atteint tous les objectifs qu'elle s'était fixés au départ. Il reste donc encore un long chemin à accomplir.

Rôle moteur sur la scène migratoire

93. Sur ce point, notre but est de préserver la suprématie de l'OIM sur la scène migratoire, en sa qualité d'agence chef de file des migrations sur la scène internationale, tout en veillant à une coordination harmonieuse et efficace avec nos partenaires et concurrents. Nous devons veiller à ce que les hauts responsables de l'OIM disposent d'un siège à toutes les tables et puissent faire entendre leur voix dans tous les débats où il est question de la migration ou des migrants.

Un scénario migratoire « d'ouverture » servant de modèle aux gouvernements

94. Notre but est d'engager un dialogue régulier avec les Etats Membres et d'autres gouvernements pour que soit abandonné le concept de scénario de « repli » – caractérisé par diverses mesures négatives telles que le resserrement des régimes des visas, la construction de murs aux frontières ou d'obstacles non physiques à la mobilité humaine, ou encore l'adoption de lois criminalisant les migrants irréguliers.

95. Avec un scénario « d'ouverture », en revanche, les gouvernements disposeraient d'un éventail d'options parmi lesquelles ils choisiraient celles qui répondent au mieux à leurs intérêts nationaux. Etant donné les perspectives démographiques peu engageantes dans la plupart des pays industrialisés, c'est un scénario « d'ouverture » qui serait probablement le plus conforme aux intérêts nationaux, en facilitant l'accès des migrants aux emplois qui, sinon, risqueraient de rester vacants. Parmi les mesures susceptibles d'être prises au titre d'un tel scénario, on pourrait envisager, entre autres :

a) La délivrance de visas à entrées multiples (qui constituent la meilleure protection contre ceux qui prolongent leur séjour au-delà de la période de validité du visa) ;

b) L'adoption de lois sur la double nationalité (pour faciliter la mobilité et les transferts de compétences) ;

c) La transférabilité des prestations de sécurité sociale et des avantages sociaux ;

d) La décriminalisation des migrants irréguliers ;

e) La mise en œuvre de programmes d'aide au retour volontaire et à la réinstallation ou de dispositifs analogues en lieu et place des mesures d'éloignement, afin de permettre aux migrants dépourvus de documents de voyage et de séjour en bonne et due forme de rentrer au pays dignement pour y recommencer une nouvelle vie ;

f) L'adoption de politiques de migration ouvertes à toutes les qualifications (par exemple, non limitées aux migrants hautement qualifiés) ;

g) Des mesures veillant à ce que l'intégration fasse partie intégrante des politiques nationales de migration ;

h) Des modalités de régularisation des migrants irréguliers remplissant certains critères ;

i) La participation, au niveau gouvernemental, aux dialogues régionaux (PCR) et mondiaux (FMMD) entre pays d'origine, de transit et de destination ;

j) La signature d'accords de migration circulaire (par exemple dans l'agriculture ou dans les secteurs qui dépendent des travailleurs saisonniers, ce qui garantit un revenu régulier tout en permettant de conserver un ancrage dans son pays d'origine).

k) La réduction, à un niveau raisonnable, du coût des transferts de fonds effectués par les migrants. Dans le cadre des efforts menés par l'OIM pour nouer des partenariats avec le secteur privé, je propose d'encourager les sociétés de transfert d'argent non seulement à abonder le mécanisme de réponse aux situations d'urgence migratoires, mais aussi de proposer des rapatriements de fonds gratuits pour permettre à la diaspora d'envoyer de l'argent aux proches dans le besoin, afin qu'ils puissent prendre part à l'effort de reconstruction.

l) La mise en place d'un programme officiel d'éducation et d'information élaboré par le gouvernement qui : i) met en évidence les contributions des migrants à la société et à l'économie, et ii) fait pièce aux préjugés nuisibles à l'encontre des migrants, dans le cadre d'efforts concertés visant à enrayer la vague actuelle de sentiments hostiles aux migrants dans l'opinion. A cet égard – en cette période de crise économique mondiale caractérisée par un chômage élevé et une faible création d'emplois – l'intérêt national exigera que le discours public des gouvernements dissipe les idées préconçues sur les migrants pour étouffer, dans l'opinion, la crainte d'une perte de l'identité personnelle et nationale, et tirer pleinement profit des contributions des migrants.

m) L'adoption de lois et de politiques nationales d'immigration qui trouvent un juste équilibre entre l'encadrement de la migration et sa facilitation – c'est-à-dire, des lois et des politiques respectueuses tout à la fois de la souveraineté nationale en matière de migration, ainsi que de la liberté de circulation individuelle et des droits des migrants.

Incorporer la migration dans le programme de développement des Nations Unis pour l'après-2015

96. Sur le chemin vers 2018, nous devons veiller à ce que la migration fasse partie intégrante du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, et à ce que l'OIM joue un rôle clé dans cet aspect du programme. Comme je l'ai déjà relevé plus haut, l'OIM a déjà entamé des discussions et pris des mesures pour faire en sorte que le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 accorde une place à la migration en tant que question transversale majeure – contrairement aux objectifs du Millénaire pour le développement, adoptés en 2000, qui avaient passé la migration sous silence. Dans ce contexte, j'ai récemment rencontré l'actuel Président de l'Assemblée générale des Nations Unies (11 octobre), le nouveau Vice-Secrétaire général des Nations Unies (12 octobre), et la Conseillère spéciale du Secrétaire général des Nations Unies pour la planification du développement après 2015 (25 octobre).

Introduire la notion de mobilité humaine dans le discours sur la migration

97. En cette période de mobilité et de connectivité humaines sans précédent, il est de plus en plus nécessaire que l'OIM recommande d'aborder les problèmes de migration sous l'angle

de la mobilité. Eu égard à la croissance de la population mondiale et du déséquilibre manifeste entre le Nord vieillissant et le Sud jeune, il serait important de soutenir activement d'indispensables efforts d'information et d'éducation, de la part de tous les pays industrialisés, pour préparer leur population aux retombées considérables, sur les pays de destination, de l'accroissement des populations mobiles.

98. A cette fin, de même que pour mener à bien d'autres initiatives, telles que le Cadre opérationnel en cas de crise migratoire, et pour nous préparer au Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement, je suis en train de nommer, comme annoncé l'année dernière à cette même époque, un Conseil consultatif des politiques migratoires composé d'universitaires, de chercheurs, de représentants du secteur privé et de spécialistes de divers domaines de renommée mondiale, pour qu'il livre à l'OIM et à ses Etats Membres ses réflexions les plus élaborées sur les questions d'actualité et les tendances de la migration. Sa première réunion devrait se tenir au début de l'année prochaine. Ce nouvel organe aidera l'OIM à rester à la pointe des politiques et du dialogue sur la migration, dans l'intérêt de nos divers Etats Membres.

Bilan des Etats Membres concernant les relations de l'OIM avec les Nations Unies

99. Au cours des cinq prochaines années, les Etats Membres jugeront peut-être utile d'envisager une nouvelle fois de dresser un bilan formel des relations de l'OIM avec les Nations Unies, étant donné que :

a) Cinq années se sont écoulées depuis leur examen, en 2007, des relations entre l'OIM et les Nations Unies ;

b) Plus de 20 nouveaux Etats Membres ont rejoint l'OIM depuis le dernier examen formel ;

c) Ils disposeront des éléments d'information suivants :

   i) Une évaluation des six premières années de fonctionnement du FMMD ;

   ii) Les conclusions et recommandations du deuxième Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement qui se tiendra en septembre 2013.

100. Mon rôle et mon devoir sont d'agir en tant qu'arbitre neutre. En d'autres termes, c'est aux Etats Membres qu'il appartient depuis toujours d'examiner cette question et de prendre une décision. Dans l'hypothèse où ils décideraient de réaliser un tel bilan, l'Administration pourrait, si elle en recevait l'instruction, remettre aux Etats Membres une synthèse de ses points de vue sur les diverses options, ainsi que les avantages et les inconvénients de chacune d'elles.

V. CONCLUSION

101. Le présent rapport rend compte des principaux faits marquants concernant l'OIM ces quatre dernières années, analyse brièvement les achoppements sur notre chemin collectif, et donne un aperçu des jalons qui nous guideront pour aller de l'avant ensemble. Comme vous l'aurez constaté à la lecture du rapport, l'Organisation a surmonté de nombreux défis, ce qui me permet de vous assurer qu'elle reste bien placée pour continuer à donner aux Etats

Membres et aux migrants les services dont ils ont besoin pour faire face à la diversité et à la complexité sans précédent des dynamiques contemporaines de la migration.

102. En conclusion, je vous invite à donner votre avis sur la façon d'utiliser au mieux les capacités et le savoir-faire de l'OIM pour célébrer son soixante-cinquième anniversaire, en 2016, par des résultats concrets fondés sur les réponses que vous donnerez aux questions suivantes :

a) Quelles seront, selon vous et nous, les futures tendances de la migration dans le monde ? Comment devons-nous nous préparer pour pouvoir y répondre avec discernement et dans le respect de la dignité humaine ?

b) Comment mettre cette période à profit pour faire réellement comprendre que la migration est un phénomène historiquement positif et :

   i) inévitable, compte tenu de l'évolution démographique actuelle et d'autres forces à l'œuvre ;

   ii) nécessaire si l'on veut remédier à la pénurie générale d'emplois et au chômage massif des jeunes ;

   iii) souhaitable si elle est gérée avec discernement et dans le respect de la dignité humaine.

c) Quelles sont les autres mesures que l'OIM doit prendre pour demeurer l'organisation chef de file par excellence dans le domaine de la migration, au service de ses Etats Membres et des migrants ?

Annexe

RATIONALISATION DES COUTS, REPORT DE DEPENSES, RISQUES ACCRUS ET OCCASIONS PERDUES

Rationalisation des coûts

1. Un certain nombre de mesures ont été prises ces dernières années pour rationaliser les coûts afin de permettre à l'Organisation d'en faire plus avec moins et de répondre aux besoins et aux demandes des Etats Membres. Il s'agit notamment des mesures suivantes :

a) Délocalisation : Depuis 2002, l'OIM a classé parmi ses priorités la délocalisation d'importantes fonctions d'exécution ou comprenant un volume élevé de transactions du Siège, à Genève, vers des endroits meilleur marché, à savoir Manille et Panama. Le Centre administratif de Manille est devenu opérationnel en 2002. Il s'est progressivement développé, et plus de 200 membres du personnel y travaillent aujourd'hui. Le Centre administratif de Panama est devenu opérationnel en 2007 et compte aujourd'hui plus de 25 membres du personnel. Les économies réalisées grâce au transfert de ces fonctions sont considérables car les dépenses administratives et de personnel dans ces lieux sont parfois fortement inférieures aux prix et aux coûts généralement en vigueur à Genève. Ces avantages de coûts compensent largement les dépenses additionnelles modiques engendrées par les déplacements et les communications entre les centres administratifs et le Siège. En maintenant ces fonctions à Manille et à Panama, il est possible d'économiser plus de 5 millions de dollars E.-U. chaque année par rapport au coût de leur financement au Siège.

b) Systèmes informatiques : Depuis 2007, l'OIM investit une part non négligeable de ses ressources informatiques limitées dans PRISM, un système informatique d'entreprise qui facilite énormément les tâches en les préparant avec efficacité et fiabilité. Il est fondé sur le logiciel SAP, qui est couramment utilisé dans de nombreuses organisations internationales. Il s'agissait d'un projet colossal nécessitant de remplacer et de mettre à niveau tous les systèmes financiers et budgétaires ainsi que les systèmes d'achat et de ressources humaines de l'OIM. D'autres organisations internationales se sont lancées dans des initiatives analogues, allouant plus de 75 millions de dollars E.-U. de fonds supplémentaires à l'élaboration et à la mise en place de tels systèmes. Dès le départ, l'OIM s'est attachée à faire des économies et à rationaliser les coûts, en réalisant une grande partie du travail en interne plutôt que de recourir excessivement à des consultants, et en veillant à ce qu'une grande partie du travail de développement soit effectuée dans des lieux moins coûteux, comme Manille, ce qui permettait d'exploiter les avantages existants de la délocalisation précités. Grâce à cet effort de rationalisation, le coût total de la mise en œuvre pendant une période de plusieurs années était inférieur à 25 millions de dollars E.-U..

c) Voyages du personnel : L'OIM a mis en place une politique stricte imposant à l'ensemble du personnel de voyager au meilleur coût. L'obligation faite à tous les membres du personnel de voyager par avion en classe économique est la pièce maîtresse de cette politique. En outre, une unité centrale des voyages du personnel surveille l'organisation des

déplacements pour veiller à ce que les itinéraires les plus économiques soient choisis, et la direction vérifie toutes les demandes de déplacement pour s'assurer que seuls les voyages nécessaires sont effectués. L'OIM dépense plus de 7 millions de dollars E.-U. par an au titre des voyages du personnel. Etant donné que les tarifs aériens des classes supérieures peuvent représenter le double ou plus du tarif de classe économique, l'application de cette politique permet à l'OIM d'économiser des millions de dollars E.-U..

d) Recrutement sur le plan local : Chaque fois que cela est matériellement possible, l'OIM recrute sur le plan local ou affecte des tâches à du personnel local. Celui-ci est économiquement bien plus avantageux dans les pays où l'offre de main-d'œuvre qualifiée est suffisante. Etant donné que les membres du personnel recrutés sur le plan local résident dans leur pays d'origine, il n'est pas nécessaire de leur verser des prestations liées à l'expatriation telles que l'allocation de logement, le congé dans les foyers et les indemnités pour frais d'études, ce qui permet de réaliser d'importantes économies. A l'OIM, le rapport personnel international – personnel local est de 1 à 10, soit une proportion bien plus étroite que dans de nombreuses organisations internationales. En outre, le personnel recruté sur le plan local possède une connaissance plus approfondie de l'environnement local.

Reports de dépenses

2. Consciente de la nécessité de réduire les coûts au minimum en cette période de croissance nominale zéro, l'OIM a entrepris de reporter des coûts comme suit :

a) Systèmes informatiques et logiciels : Un grand nombre de mises à niveau, de renforcements et d'améliorations de systèmes ont été reportés. Parmi les systèmes absolument nécessaires et pourtant différés, il convient de citer les suivants : i) systèmes d'information (PIMS) ; ii) recrutement électronique ; iii) demandes de remboursement des frais médicaux ; iv) enregistrement des migrants ; v) gestion de l'information sur les situations d'urgence ; vi) outils de gestion des migrations ; vii) gestion des documents ; et viii) gestion des stocks.

b) Matériel et infrastructure informatiques : Il est indispensable que l'OIM dispose d'une solide plateforme de matériel informatique et d'infrastructure connexe pour gérer ses systèmes et ses communications. En raison du maintien de la croissance nominale zéro, cette plateforme vieillit, puisque des éléments du matériel et de l'infrastructure informatiques sont, par la force des choses, conservés longtemps après la durée de vie normale indiquée par le fabricant. Il n'est pas possible d'indiquer avec exactitude le montant des coûts différés, mais il s'élève à des millions de dollars E.-U..

c) Entretien des bâtiments et infrastructure : En raison de l'application de la croissance nominale zéro, des efforts sont mis en œuvre dans toute l'Organisation pour différer autant que possible d'indispensables travaux d'entretien des bâtiments. Au Siège, le non-remplacement d'agencements et d'équipements – moquettes, véhicules, matériel et mobilier de bureau – a permis de réaliser d'importantes économies.

d) Ajournement des reclassements et des promotions du personnel : Sous l'effet de la croissance considérable de l'Organisation, les responsabilités, la complexité et les activités de supervision associées à de nombreux postes existants se sont accrues, si bien que leurs titulaires gèrent et supervisent maintenant des budgets plus volumineux et davantage de membres du personnel. Très souvent, la catégorie et le grade de ces postes, ainsi que ceux qui les occupent n'ont pas changé par suite de ces responsabilités accrues. Si le classement de ces postes devait être examiné sur la base des niveaux de responsabilité actuels, nombre d'entre eux se verraient affecter un grade supérieur, ce qui entraînerait d'importantes dépenses additionnelles pour l'Organisation.

Risques accrus et occasions perdues

3. La situation budgétaire actuelle s'est traduite par des risques accrus et, parfois, des occasions perdues. Quelques exemples sont donnés ci-après :

a) Fonctions d'appui sollicitées à l'extrême : La partie administrative du budget étant restée statique, la structure de base n'a pas suivi le rythme de la croissance de l'Organisation, se trouvant entravée alors même qu'elle avait besoin d'être consolidée pour soutenir les demandes émanant des Etats Membres relatives à la base de programmes toujours plus large. Incapables d'obtenir davantage de ressources, des unités d'appui ont eu de plus en plus de mal à faire face à l'accroissement du volume des opérations, ce qui s'est souvent traduit par des défaillances dans la fourniture des services. Par exemple, le Bureau des affaires juridiques était submergé par un arriéré de contrats, qui retardait la mise en œuvre des projets. La solution de rechange consisterait à limiter le nombre de contrats devant faire l'objet d'une vérification juridique, ce qui augmenterait toutefois les risques financiers. De même, l'Unité de passation des marchés publics hors Siège, qui traite des achats représentant globalement des millions de dollars E.-U., n'avait plus les moyens de faire face à l'ampleur de sa tâche, ce qui soulevait de graves problèmes de conformité dans ce domaine sensible. Des difficultés analogues existent dans d'autres unités, qui affectent divers aspects de la gestion des programmes.

b) Capacités de contrôle réduites : Les fonctions de contrôle clés de l'Organisation ne se sont pas fortement développées ces dernières années, ce qui se répercute sur l'ampleur et la portée des activités de supervision et de surveillance menées par ces unités essentielles. Par exemple, les fonctions d'audit, d'évaluation et de budgétisation ne se sont pas considérablement accrues, alors même que le nombre de bureaux extérieurs et de projets à surveiller ne cesse d'augmenter. En conséquence, ces unités ont été contraintes de réduire le niveau de contrôle, ce qui risque d'entraîner un accroissement des cas de fraude non détectés, des déficits de projet, des dépassements budgétaires, des utilisations abusives de fonds de donateurs et d'autres irrégularités analogues. Cette situation se produit à un moment où les activités de l'OIM sont concentrées sur des opérations d'urgence menées dans des conditions difficiles, à savoir des opérations de sauvetage dans lesquelles la diligence, l'habileté et l'expertise de l'OIM sont appréciées et fortement demandées par les Etats Membres ainsi que par les Nations Unies et d'autres partenaires.

c) Effets sur le bien-être, le moral et la rétention du personnel : L'atout le plus précieux de l'Organisation est son personnel. Des ressources suffisantes devraient être consacrées au maintien d'un personnel compétent, formé et qualifié sans lequel l'OIM ne peut exercer son mandat. Le régime budgétaire actuel a notamment pour effet de limiter drastiquement les ressources allouées aux ressources humaines. Des mesures qui auraient permis de renforcer considérablement la capacité de l'Organisation à former, à recruter et à organiser les carrières de son personnel ont été différées et n'ont pu être mises en œuvre à cause d'un budget sollicité à l'extrême. En raison des ressources limitées, il n'a pas été possible de développer les équipements et le personnel informatiques proportionnellement à l'accroissement des effectifs. Si, à brève échéance, une limitation des crédits alloués aux ressources humaines peut être synonyme d'économies, elle peut avoir des conséquences profondes à long terme, sous la forme de mouvements de personnel élevés, d'une sous-représentation des femmes et de certaines régions géographiques, et d'une absence de motivation.

d) Difficultés à honorer les responsabilités à l'égard des parties prenantes : L'OIM est investie de diverses responsabilités institutionnelles à l'égard de ses parties prenantes, à savoir, entre autres : i) faire fonction de réservoir et de communicateur de connaissances et d'informations sur les questions de migration ; ii) tenir le rôle d'organisation chef de file à l'échelle mondiale en matière de gestion des camps au lendemain de catastrophes naturelles qui lui a été confié par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Le budget excessivement serré ne permet pas d'allouer des fonds suffisants à ces services, ce qui nuit gravement à l'intérêt de ces fonctions et aux avantages qu'il est possible d'en tirer. A titre d'exemple, une des responsabilités fondamentales de l'OIM consiste à communiquer aux Etats Membres des documents dans les trois langues officielles. Or, à l'heure actuelle, les capacités de traduction sont insuffisantes pour honorer cette obligation, notamment lors des périodes de forte demande.